



HAL
open science

Les “ usages atténuatifs ” de l'imparfait : vers une analyse constructionnelle

Patrick Caudal

► **To cite this version:**

Patrick Caudal. Les “ usages atténuatifs ” de l'imparfait : vers une analyse constructionnelle. Eta Hrubaru; Estelle Moline; Anca-Marina Velicu. Nouveaux regards sur le sens et la référence. Hommages à Georges Kleiber, Echinox, pp.179-256, 2017. hal-01678239

HAL Id: hal-01678239

<https://hal.science/hal-01678239>

Submitted on 9 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les « usages atténuatifs » de l'imparfait : vers une analyse constructionnelle

Patrick Caudal
CNRS & Université Paris-Diderot
pcaudal@linguist.univ-paris-diderot.fr

Abstract

This paper aims at revisiting a fairly well-studied issue, namely the so-called ‘attenuative’ or ‘polite’ uses of the French imparfait. Departing from a currently predominant line of analysis in the semantics & pragmatics community, it will argue against a fully productive approach to said uses. It will, on the contrary, establish its conventionnalised (yet not completely entrenched) nature, on two grounds : (i) on interpretative grounds, because the corresponding meanings cannot be straightforwardly accounted for on the basis of ‘productive’ semantic/ pragmatic processes ; (ii) on form-related grounds, by establishing that the so-called *imparfait atténuatif* in fact points to a constructional network rather than a *bona fide* productive form/meaning pairing, cf. (Traugott & Trousdale 2013; Timponi Torrent 2015). Finally, the paper will replace the *imparfait atténuatif* within the larger, and cross-linguistic context of other conventionnalised TAM constructions exhibiting composite tense-aspect/modality marking without a fully productive (e.g. compositional) interpretation, thereby offering a general plea against aprioristic productive approaches to such composite TAM structures.

Mots-clés : modalité, temps, aspect, TAM, imparfait, point de vue imperfectif, atténuation, imparfait atténuatif, imparfait de politesse ; usages des temps ; constructions ; réseau constructionnel ; compositionnalité ; productivité ; conventionnalisation ; marquage temps-aspect-modalité composite ; dialogue ; planification ; sémantique ; pragmatique ; Conversational Background

Keywords : modality, tense, aspect, TAM, imparfait, imperfective viewpoint, attenuation, attenuative imparfait, politeness imparfait ; tense uses ; constructions ; construction network ; compositionality ; productivity ; conventionnalisation ; composite tense-aspect-modality marking ; dialogue ; planning ; semantics ; pragmatics ; Conversational Background

1 Introduction

Cette contribution va rouvrir un dossier cher à Georges Kleiber : celui des fameux « emplois » des temps verbaux, et plus particulièrement de l'imparfait. Je prendrai ici pour point de départ les nombreuses observations méthodologiques, théoriques et empiriques sur les emplois dits « de politesse / d'atténuation » de l'imparfait que l'on trouvera dans (Berthonneau & Kleiber 1993; Berthonneau & Kleiber 1994; Berthonneau & Kleiber 2006a; Berthonneau & Kleiber 2006b). Dans ces nombreuses contributions, Anne-Marie Berthonneau et Georges Kleiber n'ont cessé d'attirer l'attention de leur détracteurs sur la nécessité d'identifier les multiples paramètres de forme et de sens conditionnant la manifestation de ces emplois. Je dirais qu'ils se sont ainsi faits les apôtres d'une approche *multi-factorielle*.

Les mécanismes nombreux et variés en jeu dans ces emplois sont autant de pierres d'achoppement pour des théories attribuant un « pouvoir génératif » particulièrement fort à un composant précis de la mécanique interprétative (ce qui en fait, par contraste, des analyses essentiellement *mono-factorielles*).¹ Par exemple, en assignant à l'imparfait une sémantique très

¹ Voir (Berthonneau & Kleiber 2006a:8) pour des remarques analogues. Une approche mono-factorielle (par ex. basée sur une hypothèse sémantique monosémique) cherche classiquement à valider une stratégie d'analyse peu ou prou apriori de type « top down » – au sens où il s'agit d'une hypothèse générale a priori, typiquement constituée sur des données partielles, et ensuite appliquée à l'apparente diversité des données pour unifier ce qui semblait disparate. Le risque d'une telle méthode est sinon de faire violence aux données, du moins de ne pas

adaptable et naturellement polyfonctionnelle, cf. par ex. le « toncal » de (Damourette & Pichon 1911), ou encore en assignant un rôle très proéminent, voire exclusif, à tel autre composant de la mécanique interprétative dans la création de ces mêmes emplois (e.g. au moyen de mécanismes d'enrichissement contextuel pragmatiques, cf. (de Saussure 2010), combinés à une sémantique à la voilure très réduite).

Mais au-delà de la classique problématique de la division du travail entre sémantique et pragmatique vers laquelle tout aspecto-temporaliste est naturellement tenté de s'orienter, j'essaierai de montrer que les usages des temps verbaux pointent vers un autre problème profond et général, un problème en lien avec la notion d'arbitraire dans la relation formes / sens, et qui persiste, encore aujourd'hui, à être ignoré par une certaine proportion de travaux en sémantique, ou du moins, sous-estimé. Car c'est moins de l'arbitraire du signe au singulier qu'il est ici en question, que de l'arbitraire de structures associant en un tout interprétatif plusieurs types de formes linguistiques (phonologiques et/ou morphologiques et/ou lexicales et/ou syntaxiques) ; i.e. ce que l'on nomme des *constructions*, dans les travaux inspirés notamment par l'école de la *Berkeley Construction Grammar*, couvrant les travaux de Ch. Fillmore et Paul Kay d'abord, cf. (Fillmore 1988), plus tard encore davantage popularisés dans (Goldberg 1995) – sans parler bien sûr, de leurs pairs et rivaux de la *Cognitive Construction Grammar* de G. Lakoff, cf. (Langacker 1987; Langacker 1991). La présence de cet arbitraire, même à dose homéopathique, menace en effet une conception – largement partagée, de (Caudal 2000) à (Bres 2009) ou (de Saussure 2010) – selon laquelle l'interprétation des temps serait principalement, voire exclusivement l'affaire d'un contenu monosémique mobilisé dans une combinatoire sémantique compositionnelle, et/ou dans une stratégie générale d'enrichissement pragmatique en contexte (quelle qu'en soit la nature).

Je vais essayer de montrer ici qu'étant liés à des configurations qui apparemment participent d'une forme – même ténue – de conventionnalisation, ou plus précisément de *constructionnalisation*, pour reprendre un terme proposé par exemple dans (Traugott & Trousdale 2013), certains emplois des temps verbaux échappent à une telle approche non-constructionnelle (de tradition générative ou non) de l'interprétation linguistique – encore une fois que celle-ci relève d'une sémantique compositionnelle découplée de toute notion de construction, ou d'un mécanisme d'enrichissement pragmatique (quelle que soit la forme de la théorie de la pragmatique adoptée), ou d'un mélange des deux (via l'interface sémantique/pragmatique). Il s'agira donc, on l'aura compris, de procéder à un dépoussiérage des approches « homonymiques » des temps telles que par ex. dans (Michaelis 1994), pour en ré-introduire une proportion raisonnée dans l'étude des temps verbaux. Je défendrai et illustrerai ici l'idée que le balancier de la monosémie est allé trop loin durant les deux dernières décennies, et qu'il est temps de proposer des analyses plus équilibrées entre pouvoir productif/génératif et conventionnalisation des formes, avec un agenda théorique moins « a prioriste », et portant attention aux détails fins de l'arbitraire des signes linguistiques.

L'essentiel de cet article sera consacré à la reprise et à l'approfondissement d'un ensemble d'observations et questionnements mis en avant par G. Kleiber et A.-M. Berthonneau (et d'autres mais dans le même esprit) sur les emplois dits « atténuatifs » de l'imparfait. Je n'aurai pas ici le loisir de procéder à un rapprochement entre les emplois de l'imparfait en général, et d'autres phénomènes de conventionnalisation liés à des combinaisons de formes linguistiques variées – en particulier des items lexicaux discontinus et d'autres expressions grammaticales complexes. Mais l'objectif ultime de cette entreprise, et son moteur principal, est l'idée que tous ces appariements signes/sens ont en commun de faire intervenir des **associations conventionnalisées de formes linguistiques pour déclencher des interprétations particulières** (mais pas absolument libres de contraintes formelles, ce qui interdit un simple traitement compositionnel ou pragmatique productif classique). Par association, j'entends quelque chose d'un peu différent de ce que propose (Gärdenfors 2000) : je désigne par ce terme la relation qui lie les différents ingrédients d'une construction morpho-syntaxiquement complexe à son sens peu ou prou conventionnalisé. Nous verrons qu'à ce compte, l'association est avant tout une

prendre en compte de façon satisfaisante certaines variations. Il faut plutôt, il me semble, adopter une approche « bottom up », et partir d'une pluralité d'hypothèses et paramètres locaux (spécifiques à chaque emploi), à ensuite faire converger autant que possible – mais sans jamais les forcer dans une unité qu'ils n'ont peut-être pas. On pourra plus généralement renvoyer à (Haspelmath 2007; Haspelmath 2014) pour une discussion des dangers de l'« apriorisme conceptuel » en description linguistique.

question de grammaire **locale**, s'opposant à une grammaire **globale**. Mon objectif est de montrer qu'il existe dans certains cas (i.e. certaines constructions) une mécanique d'interprétation locale des temps, que je qualifierai d'**associationnelle**, contrastant avec la **sémantique compositionnelle globale** (et ne pouvant non plus être annexée à une pragmatique linguistique « classique »). Celle-ci est liée à un processus de « constructionnalisation » en cours, i.e. dans le cas des temps verbaux, de conventionnalisation du marquage temporel d'une certaine construction, ce processus n'ayant pas forcément toujours abouti à l'établissement d'une paire forme/sens autonome². En somme, je tâcherai de montrer qu'il existe des combinaisons d'éléments formels en langue³ dont l'interprétation, bien qu'ayant l'apparence d'être absolument libre et productive, ne l'est en réalité pas, et relève en quelque sorte d'**agrégats sémantiques conventionnalisés**. Je définirai l'**associationnalité sémantique** comme un mode de constitution du sens qui, bien que relevant de la conventionnalisation linguistique, ne saurait être réduite à un trivial figement – i.e. sans que l'on puisse établir la moindre relation entre les parties d'une expression complexe pour constituer le sens du tout. Plus précisément, j'arguerai qu'il convient de distinguer entre une « grammaire globale », qui s'intéresse à la combinatoire et l'interprétation productive libre des formes linguistiques, et des « grammaires locales », qui associent des constructions (au sens d'agrégats conventionnalisés de variables syntaxiques, morphologiques voire phonologiques, cf. (Goldberg 1995)) à des interprétations non-globales car réduites à ces contextes formels particuliers.

2 Un objet très *imparfait* : imparfait, aspect et modalisation

Cette démonstration sera, au propre comme au figuré, très *imparfaite*, puisqu'elle portera sur les emplois de l'imparfait, et plus particulièrement les emplois dits atténuatifs. L'étude de ce temps verbal offre un paysage empirique fort complexe, qui, de ce fait n'est pas le plus aisé à comprendre. Cependant si l'on prend la peine de l'aborder avec patience et méthode, comme l'a fait G. Kleiber dans ses travaux, il offre en vérité la plus lumineuse illustration de la sémantique associationnelle. Il permet en effet de contraster des emplois contextuels productifs libres, avec des emplois formellement conventionnalisés, c'est-à-dire portés par des constructions particulières – le terme de construction devant s'entendre ici dans le sens syntaxique le plus large possible ; voir notamment (Traugott & Trousdale 2013; Barðdal & Gildea 2015).

Je commencerai cet exposé par l'étude de ce qui me semble être diachroniquement à la source de nombreux effets de sens de l'imparfait, à savoir ce que je nommerai *sa propriété d'inertie*, elle-même intrinsèquement liée au sens aspectuo-temporel de l'imparfait. Je dériverai deux effets *modalisants* (plutôt qu'à proprement parler modaux) de cette propriété d'inertie de l'imparfait : le premier, l'effet de *possible persistance* est une implicature conversationnelle de nature modale communément attachée à l'imparfait avec des emplois descriptifs, en particulier avec des verbes atéliques ; le second, que j'appellerai l'effet de *hiatus épistémique*, est lui réduit à des contextes plus particuliers, à savoir l'interaction entre des descriptions d'état de type *individual-level* de (Carlson 1977; Carlson 1979) et la temporalité des syntagmes nominaux, celle-ci pouvant être rendue épistémiquement inaccessible du fait de l'imparfait. Le premier de ces deux effets, nous le verrons, sera d'importance centrale pour la compréhension des « imparfaits atténuatifs ».

2.1 Les propriétés d'inertie de l'imparfait

Sans entrer dans les détails d'une complexe discussion théorique, la notion d'inertie telle qu'historiquement définie dans (Dowty 1979) tient à la possibilité de voir un événement ancré dans le passé par un temps imperfectif se poursuivre, voire s'achever, dans un monde (et donc un temps) ultérieur. Ainsi en (1), toutes choses étant égales et en l'absence d'événements venant contrecarrer

² Voir par ex. la façon dont (Traugott & Trousdale 2013:36–37) présentent la conventionnalisation du quantifieur discontinu *a lot of*; initialement un SN classique basé sur le nom *lot*, notamment capable de recevoir le déterminant défini *the* (cf. *the whole lot*) certains emplois de ce SN ont petit à petit évolué en direction d'une construction quantificationnelle, et ont été finalement ré-analysés comme tels – où le déterminant indéfini est le seul capable d'apparaître (soit le singulier *a*, soit le pluriel *s* dans une variante populaire du tour).

³ C'est-à-dire des constructions.

celui ici décrit (cf. (Portner 1998)), l'emploi de l'imparfait indique qu'au moment de référence R passé (R<S, en termes reichenbachiens), l'énonciateur prédit que l'événement en cours se poursuivra possiblement dans un monde ultérieur, voire aboutira à la consommation du morceau de strudel pertinent par Georges ; il y aura alors culmination d'une description « idéifiée », correspondant à la lecture téléique de la base verbale.

(1) Georges mangeait une part de strudel.

Il a été par ailleurs maintes fois observé (voir par ex. (Klein 1994)) qu'il était capital de ne pas décrire les temps imperfectifs passés comme ancrant directement un événement dans le passé (*via* le E de (Reichenbach 1947)), mais comme ancrant l'intervalle de référence R dans ce passé et posant une relation de recouvrement entre R et E (intervalle de l'événement), sous peine de risquer de prédire que l'état (en gras) décrit à l'imparfait (2) ne pourrait jamais être encodé valide au moment de l'énonciation. Or rien n'est moins sûr – il n'est nullement exclu que Georges soit encore allongé en S (l'intervalle de l'énonciation). Dans le cas d'états de type *individual-level* au sens de (Carlson 1977), il est même attendu (sauf disparition de l'entité de laquelle l'état est prédiqué) que cet état persiste jusqu'au moment de l'énonciation ; cf. (3).

(2) Quand je suis entré, j'ai vu Georges ; il **était allongé** sur son lit.

(3) Je suis déjà allé dans la maison de campagne de Georges. La porte **était en chêne**.

(2) comme (3) renvoient à la possibilité de la persistance temporelle des événements décrits à l'imparfait, au-delà de la l'intervalle (passé) de référence R, qui se trouve nécessairement inclus en leur trace temporelle. Elle incarne une sorte de propriété modalisante intrinsèque de l'imparfait⁴ ; le l'appellerai *propriété d'inertie de l'imparfait*.

Cette propriété me semble découler directement des caractéristiques aspectuo-temporelles de ce temps verbal, et plus particulièrement du fait qu'il s'agit d'un temps (i) passé et (ii) à point de vue imperfectif (dans les termes de (Smith 1991)) / à référence « sécante » (dans les termes de (Wilmet 1970)). Assigner une nature « sécante » à l'imparfait représente en réalité un défi technique considérable pour l'analyse^{5,6} – défi qui est souvent passé sous silence dans la littérature non-formelle.

⁴ (Silk 2016) propose une formulation analogue pour les propriétés correspondantes du passé progressif de l'anglais. Voir aussi (Vogeleer 1994) et (De Mulder & Brisard 2006) pour des observations allant dans une direction analogue – même si je ne partage pas l'attribution d'un sens de « virtualité » à l'imparfait opérée dans ce dernier article, ou plus encore dans (Brisard 2010). Sur le rapport entre temps verbaux et modalité en général, voir enfin (Gosselin 2005; Gosselin 2006).

⁵ La notion de méronomie employée dans (Berthonneau & Kleiber 2006b:8) s'appuie aussi sur une interprétation extensionnelle de la méréologie, qui recherche un antécédent précédemment construit dans le contexte, dont l'événement décrit à l'imparfait serait une partie. Il est un peu difficile de juger la signification exacte de cette position dans le cadre d'une théorie formelle de la description des événements. Si cependant l'idée est que le « tout » de l'événement potentiel décrit par (4) *infra* est contextuellement déjà construit, alors la théorie est directement exposée à la réfutation des analyses extensionnelles de l'imperfectif opérée par (Altshuler 2014), et ici reprise. Une telle analyse échouerait notoirement à rendre compte du paradoxe imperfectif de (Dowty 1979).

⁶ J'éluderai ici plus généralement la question, centrale dans les travaux de Kleiber & Berthonneau, de la dépendance temporelle et référentielle d'un énoncé à l'imparfait à un autre énoncé du discours, qui lui servirait de point d'ancrage (et d'antécédent anaphorique) dans la construction du contexte. Je considère que cette dépendance n'est en réalité pas spécifique à ce temps, ou du moins ne le distingue pas aussi radicalement des autres temps verbaux que le supposent Kleiber & Berthonneau ; voir l'abondante littérature sur les relations entre temps verbaux et structuration du discours – et en particulier (De Mulder & Vettters 1999; Caudal & Roussarie 2005; Caudal 2012a). Cependant il est vrai que cette dépendance a un relief particulier avec l'imparfait, du fait de l'« incomplétude » inhérente à son sens aspectuel ; l'absence de bornes temporelles précises rend un énoncé à l'imparfait par ex. inapte à marquer des séquences d'événements, et donc le force à n'avoir qu'un rôle d'énoncé d'*Arrière-Plan* au sens de la SDRT – sauf dans une acception de type imparfait narratif, qui n'est possible qu'avec des marqueurs explicitant la séquence ; voir (Tasmowski-De Ryck 1985; Berthonneau & Kleiber 1999;

Considérons l'énoncé (4). La difficulté (en réalité substantielle) que représente l'assignation d'une représentation « sécante » à cet énoncé peut se comprendre comme suit : il s'agit d'introduire un référent de discours qui corresponde à une partie d'un événement... qui n'existe pas, et n'existera peut-être jamais, au moment où l'événement décrit par (4) était en cours. (4) ne peut donc pas être « méronomique » par rapport à un événement construit dans le contexte (sinon celui-ci serait accessible, et (4) impliquerait systématiquement que le verre a été rempli plus tard – or ce n'est intuitivement pas le cas ; voir le paradoxe imperfectif de (Dowty 1979)). Cette description ne peut être méronomique que par rapport à l'idée d'un événement complet potentiel (qui, et cela est crucial, ne sera peut-être jamais réalisé, par ex. en ajoutant à (4) une suite du type *lorsque la foudre le frappa*)

(4) Yann remplissait le verre.

Comme (Altshuler 2014) l'expose très clairement, toute représentation qui établit extensionnellement une relation de méronomie entre deux référents événementiels est vouée à l'échec⁷ car elle introduirait comme une entité existante dans le contexte discursif une description qui est en fait (i) putative et (ii) modalement ultérieure. C'est par ex. ce qu'opère une approche sémantique formelle extensionnelle classique des imperfectifs telle que (5) – ce type de représentation empruntant à la fois à (Klein 1994) et (Lewis 1973) :

(5) $\lambda P \exists e (t \leq n \wedge P(e) \wedge t \subseteq \tau(e))$

(où t est le "topic time" à la (Klein 1994), i.e. l'intervalle de référence reichenbachien, $\tau(e)$ la trace temporelle de l'événement e décrit par P , et n l'intervalle de l'énonciation)

La représentation donnée en (5) est problématique car, par ex. elle pose que l'événement e décrit par (4) impliquerait forcément l'existence contextuelle d'un remplissage complet de verre par Yannig, dont seule une partie est saisie par l'intervalle de référence. Ceci contrevient à l'essence du paradoxe imperfectif de Dowty : étant donné un événement télique décrit à l'imparfait, je ne peux garantir, au moment où l'imparfait est validé, qu'il va atteindre sa culmination. Il faut donc assigner une représentation *intensionnelle*, et non *extensionnelle*, aux temps à point de vue imperfectif, et définir leur sémantique aspectuelle en relation à une notion plus élaborée qu'une simple relation partie/tout entre deux événements (qui du coup, se doivent d'exister conjointement dans le contexte).

Pour atteindre cet objectif d'intensionnalité, je proposerai de recourir à la notion de *réalisateur d'événement* proposée dans (Bohnenmeyer & Swift 2004) : ceux-ci sont des fonctions entre des événements et des contenus propositionnels (correspondant en gros au sens intensionnel de la proposition marquée à l'imparfait). On pourrait les comprendre comme des sortes de fonctions de point de vue aspectuel au sens de (Smith 1991), mais avec une différence majeure : la métaphore de l'observation d'une entité (extensionnelle), chère à (Smith 1991), doit être abandonnée ; il s'agit ici de fonctions destinées à *réaliser un événement effectif à partir d'une idée de description d'événement* ; la perspective adoptée est idéifiée. La métaphore correcte serait donc plutôt celle de l'« imagination » d'un événement intensionnel. Il ne peut s'agir en aucun cas de « perception visuelle » d'un événement extensionnel ; sinon nous retrouverions l'aporie signalée ci-dessus.

La sémantique des temps verbaux synthétiques⁸ peut schématiquement se représenter comme en (6), où *EvRez* est le « réalisateur d'événement » construisant une description d'événement à partir du contenu propositionnel du prédicat verbal ($\wedge V$), et *Temp_Cond* spécifie par ex. l'ancrage temporel

Bres 1999; Caudal & Veters 2003). La singularité discursive de l'imparfait s'arrête pour moi là, et suffit, à mon sens, à expliquer la totalité des données relatives à son supposé « manque d'autonomie » référentielle ; il s'agit d'une conséquence naturelle des relations fortes qui existent entre types aspectuels de temps verbaux et types de relations de discours ; voir (Caudal 2012a).

⁷ Voir cependant (Jayez 1998) pour une idée analogue, formulée dans le cadre de la DRT.

⁸ La forme logique dénotée par les temps verbaux analytiques est naturellement différente, du fait de la plus grande complexité et morphologique et sémantique de ces derniers ; voir par ex. (Caudal 2015) pour une implémentation du passé composé en ancien et moyen français.

de l'intervalle de référence et sa relation à e . (7) offre une représentation formelle du contenu *at issue* de l'imparfait, tandis que les axiomes (8) et (9) spécifiant la nature "méronomique" d'une description d'événement avec un point de aspectuel imperfectif ; (9) est cependant superflu par rapport à (8), et n'est utilisable que dans les contextes où un événement imperfectivement décrit se poursuit effectivement dans des mondes réels.

$$(6) \text{TENSE}_{\text{Def}} = \lambda V (\text{TENSE}(V) \rightarrow \exists e[\text{EvRez}(e)(\wedge V) \wedge \text{Temp_Cond}(e)])$$

$$(7) \text{IMPF}_{\text{Def}} = \lambda V (\text{IMPF}(V) \rightarrow \exists e[\text{ImpfRez}(e)(\wedge V) \wedge t \subset \tau(e) \wedge t < n])$$

(où t est le "topic time" à la (Klein 1994), i.e. l'intervalle de référence reichenbachien, $\tau(e)$ la trace temporelle de l'événement e décrit à l'imparfait, et n l'intervalle de l'énonciation)

(8) Axiome sur les implication modales et méronomiques de l'imperfectif:

Si $\exists e \text{ImpfRez}(e)(\wedge V)$ est vrai dans un monde w et un intervalle de référence t , alors au moins dans un monde w' (et pour un t' ultérieur à t) que l'énonciateur juge accessible⁹ depuis $\langle w, t \rangle$, il existe un événement e' correspondant à un déroulement plus avancé de e , tel que si $V(e')(x_1) \dots (x_n)$ alors $e \subset e'$.

(9) Axiome méronomique extensionnel sur les imperfectifs :

$$\forall e_1 \forall e_2 [V(e_1, x_1 \dots, x_n) \wedge \text{ImpfRez}(e, \wedge V(e_2, x_1 \dots, x_n))] \rightarrow e_2 \subset e_1$$

(8) implique en particulier que pour tout événement décrit par *ImpfRez*, la poursuite de l'événement (voire sa culmination, s'il est télique) est possible dans un monde ultérieur à celui de la description (i.e. l'agent s'efforce de remplir le verre / l'énonciateur prédit que dans un monde ultérieur à celui associé à la description passée, sauf incident à l'inertie de l'imparfait, le verre sera rempli). On trouvera dans (Altshuler 2014) une analyse formelle alternative de l'imperfectivité¹⁰, basée sur la notion de phase ('stage') dans l'esprit de (Landman 1992), qui évite à peu près totalement tout recourt à la méréologie. L'important est qu'appliquée à (4), l'analyse retenue pour la sémantique de l'imparfait permette de décrire un remplissage de verre simplement en cours de déroulement dans le passé, sans risquer de prédiquer automatiquement l'existence d'un événement de "remplir un verre" dans le monde actuel de la description opérée.

2.2 Un effet contextuel majeur de la propriété d'inertie de l'imparfait: la question de la persistance

Mais quelle que soit l'analyse choisie pour modéliser l'imparfait, il est capital que celle-ci associe à l'imparfait cet effet de possibilité ultérieure comme ne relevant pas du « dit » de l'énoncé (i.e. n'appartienne pas au sens « at-issue », (Potts 2005)). Revenons ainsi sur (2), répété ci-dessous :

(10) Quand je suis entré dans sa chambre tout à l'heure, j'ai vu Georges ; il **était allongé** sur son lit.

Avec des verbes ou constructions statives tels qu'en (10), qui sont de type *stage level* au sens de (Carlson 1979) (mais aussi des verbes d'activité, et avec des verbes téliques décrivant des événements ayant une durée relativement longue), la propriété d'inertie de l'imparfait peut, selon les contextes, donner lieu :

⁹ Je suppose un traitement de la modalité dans l'esprit de (Kratzer 1991) ; je préciserai pas ici la nature de la base modale et de la source d'ordonnement (*ordering source*) du modal introduit, mais elle doit clairement correspondre à une sorte de futur proche ; voir (Copley 2009).

¹⁰ Voir aussi (Caudal 2011) pour encore un autre traitement, basé sur une théorie sophistiquée de la structure des événements.

- (i) à l'implicature que l'événement décrit a cessé d'être dans le passé et ne se poursuit pas au moment de l'énonciation (*effet de non-persistence*), ou
- (ii) à l'implicature que l'événement se poursuit jusqu'au moment de l'énonciation (*effet de persistence*) ou
- (iii) à l'implicature que j'ignore si l'événement se poursuit ou non (*effet de persistence possible*).

(i), (ii) et (iii) semblent être de simples implicatures conversationnelles, car facilement défaisables. Ainsi, si l'on poursuit (10) par «... mais maintenant Georges est à sa fenêtre » alors l'implicature de persistence (ii) comme celle de persistence possible (iii) sont défaites, tandis que si l'on continue (10) par « et il est toujours alité », alors c'est l'implicature de non-persistence (i) qui est défaite.¹¹

Notons que contrairement à ce qui a été parfois avancé dans la littérature (Gosselin 1999), l'implicature (i) n'est pas celle qui prévaut par défaut. Toutes choses étant égales et en l'absence de connaissances contextuelles ou générales allant dans un sens ou un autre, la propriété d'inertie de l'imparfait favorise plutôt l'implicature (iii) de persistence possible. Dans un « contexte zéro », l'imparfait crée par ce biais une incertitude épistémique¹² : de (10) il suit normalement que j'ignore si Georges est ou non encore alité au moment de l'énonciation ; l'effet de persistence possible est à ce titre de nature modalisante.

On remarquera que dans des contextes authentiquement « dialogiques » (mais pas dans des contextes de narration distanciée), cf. par ex. (Bres 2004; Patard 2007), l'imparfait peut mobiliser de façon cruciale les effets de persistence (ii). Si les propos rapportés en (11) sont jugés véridicibles par l'énonciateur, et si la distance temporelle entre l'intervalle S actuel et l'intervalle R de l'acte rapporté est courte, il suivra une nette préférence pour une persistence (implicature (ii)) des descriptions faites (i.e., il est attendu que de (11) il suit que Pierre est actuellement malade). Mais tout est affaire de contexte, au final.

(11) George m'a dit que Pierre était malade.

Signalons au passage que l'événement rapporté peut parfaitement être un « état parfait » au sens de (Nishiyama & Koenig 2010) : ainsi (12) peut servir à exprimer que Pierre est à l'heure actuelle (ou sur l'intervalle de référence R s'il est passé) toujours rassasié. L'analyse n'en sera pas différente de celle proposée pour (11).

(12) George m'a dit que Pierre avait mangé.¹³

Enfin, il est remarquable que même sans discours indirect libre, l'imparfait en situation dialogique exprime aisément la persistence présente d'un état passé, dès lors que les connaissances partagées

¹¹ Il n'y a en fait pas de vraie préférence « naturelle » de l'imparfait quant au type d'implicature qu'il peut déclencher (non-persistence, persistence, non-persistence) ; mais dans un contexte vide, l'implicature informativement la plus neutre est choisie. Tout est affaire de connaissances spécifiques au contexte comme de connaissances générales, par ex. de connaissance du monde sur la durée canonique des événements : ainsi une propriété *individual-level* a toutes les chances de persister jusqu'au moment de l'énonciation, sauf si le référent sur lequel elle porte a disparu dans l'intervalle, ou est devenu inaccessible. Nous verrons plus loin que ceci a des effets non négligeables sur l'interprétation de l'imparfait.

¹² Il ne s'agira pas ici d'épistémicité au sens strict, mais au sens large ; i.e., c'est la mise à jour des connaissances partagées par l'énonciateur dans le modèle du dialogue, à partir des propositions qu'il affirme, qui est ici en jeu avec l'imparfait. Sur cette conception étendue de l'épistémicité, voir (Boye 2012). Celle-ci couvre alors l'évidentialité, et même l'assertion, et plus généralement toute contribution linguistique portant sur un contenu propositionnel (et non sur une action ; i.e., l'épistémicité s'oppose à des catégories modales comme le déontique, le boulétique...).

¹³ S'il s'agit de discours indirect libre, alors il faut supposer que l'imparfait renvoie à un acte de langage implicite, dont autrui est la source, et qui fixe aussi l'intervalle de référence passé à partir duquel est construit l'état de Pierre, avec possibilité d'une persistence de l'état en question.

nécessaires et le contexte idoines sont disponibles. L'exemple (13) mobilise ainsi (ii) pour un état de vouloir, qui bien qu'ayant débuté dans le passé, s'étend sans ambiguïté jusqu'au présent.

- (13)(contexte: L. Manaudou vient d'annoncer son intention de quitter son actuel club de natation)
Ce n'est pas un coup de tête, je voulais partir de toute façon après Pékin. (...) Je pensais à ce départ avant les championnats du monde à Montréal [en juillet 2005]». (<http://www.20minutes.fr/sport/156943-20070509-manaudou-le-courant-passait-moins-bien>)

Mais il faut souligner encore une fois que cette persistance n'est souvent qu'un effet pragmatique – et non un élément *at issue* du sens de l'imparfait – sans quoi on s'attendrait à ce qu'un présent soit employé dans ce cas, en vertu des principes conversationnels gricéens ; une telle formulation serait en effet plus informative.¹⁴ Nous verrons cependant plus loin qu'il en va différemment pour les « imparfaits atténuatifs », pour lesquelles un effet de persistance de nature conventionnelle prévaut systématiquement.

2.3 L'effet de hiatus épistémique et l'ancrage temporel des SN définis

Fait intéressant, un autre type commun d'emploi modalisant de l'imparfait, produisant un effet que je qualifierai de *hiatus épistémique*, privilégie lui l'implicature (i) de non-persistance d'un état. L'effet de hiatus épistémique est associé à des énoncés statifs¹⁵ attribuant des propriétés *individual-level* à des sujets, établis dans le contexte en tant que topiques (i.e. apparaissant dans le QUD). Considérons (14) ; l'énonciateur y affirme qu'à un certain intervalle passé incluant l'intervalle de référence reichenbachien, son voisin était stupide ; cet énoncé exprime aussi que le voisin en question a disparu, au propre ou au figuré (i.e. qu'il a cessé d'être son voisin parce qu'il a déménagé ou est décédé). Ceci est une conséquence du fait que le principe de persistance nous indique que normalement, une propriété *individual-level* (Carlson 1979), surtout une propriété aussi peu sujette au changement qu'*être stupide*, devrait persister jusqu'au moment de l'énonciation.

- (14) Mon voisin était stupide.

Par conséquent, sauf création d'un contexte assez subtil pour permettre une lecture descriptive de l'énoncé (par ex. l'invention d'une machine à rendre intelligent), il y a une difficulté : en effet, les principes gricéens (et notamment la maxime de Quantité) impliqueraient qu'un présent devrait être employé si la persistance est acquise pour des raisons sémantiques (au lieu d'être une implicature conversationnelle).

Je vais ici proposer que cette tension se trouve résolue au moyen de la temporalisation du SN défini *mon voisin*, qui se trouve alors traité comme en hiatus avec mes états informationnels actuels. Je définis ainsi l'effet de hiatus épistémique : l'usage de l'imparfait dans une description de propriété *individual-level* signale soit une inaccessibilité du référent du SN topique à la description faite (« ce n'est plus mon voisin car il a déménagé, donc la description *mon voisin* n'est plus valide au présent, par conséquent je ne peux au présent lui attribuer la propriété *être stupide* ; il a cessé d'être *en qualité de voisin* »), soit une rupture épistémique définitive (« il est mort et n'a plus cette propriété au présent ; il a cessé absolument d'être »).¹⁶

En somme donc, la proposition (14) *mon voisin était stupide* peut être assertée à la condition d'exprimer non pas un simple état passé pouvant possiblement s'étendre ou non jusqu'au présent, mais d'exprimer que cette propriété n'est plus véridicible du SN *mon voisin* au moment de l'énonciation. Soit (i) parce que le voisin dénoté par ce SN est décédé (rupture épistémique définitive), soit (ii) parce que je n'ai plus aucune relation avec lui, i.e. plus d'accès épistémique à ses propriétés. La temporalité

¹⁴ Un mécanisme d'ordonnement tel que les échelles de Horn (Horn 1989) pourrait être mobilisé à cette fin.

¹⁵ Il peut même concerner des *états parfaits* au sens de (Nishiyama & Koenig 2010), et donc être associé à des énoncés au plus-que-parfait.

¹⁶ Les analyses proposant une temporalisation des descriptions nominales (von Heusinger & Wespel 2007), voire des notions de temps nominal (Nordlinger & Sadler 2004; Tonhauser 2008) seraient à mettre en regard de ce type de phénomène.

de la description nominale faite, et son accessibilité épistémique offrent la clé de ces lectures. En employant l'imparfait, l'énonciateur indique ne pouvoir garantir la validité présente d'une propriété *individual-level* pour des raisons essentiellement liées aux propriétés temporelles intrinsèques du référent dénoté par la description définie *mon voisin*, car il existe un hiatus entre cette temporalité (passée), et celle de son état informationnel (présent). *Mon voisin ne renvoyant plus à une entité qui lui soit co-présente et épistémiquement accessible, la temporalité du SN défini est en hiatus avec celle de l'énonciation, et l'état informationnel actuel de l'énonciateur* ; la fonction de l'imparfait est de marquer ce hiatus temporel, avec ses conséquences épistémiques.

Ces effets sont à rapprocher de ceux, signalés à maintes reprises, que l'on peut qualifier en termes de « cadre de pensée fictivement passé », cf. par ex. (De Mulder & Brisard 2006; Brisard 2010), ou « distanciée » / « allocentrée (Fleischman 1989; Moeschler et al. 1998) :

- (15)(contexte: un homme, après avoir rompu avec sa maîtresse, descend l'escalier menant à l'appartement de celle-ci pour la dernière fois, et tente de se convaincre d'avoir eu raison)
Bah ! / De toute façon, son escalier était vraiment raide, et son appartement petit.

L'énonciateur, dans le cas présent, traite comme non-véridicible au présent les deux propositions *son escalier être trop raide / son appartement trop petit* (toutes deux décrivant des états *individual level*) ; mais comme l'escalier n'a pas cessé d'être raide ni l'appartement d'être petit, la seule interprétation possible est la suivante : l'énonciateur affirme qu'il a d'ores et déjà, du fait de sa rupture, perdu tout lien temporel avec, et donc tout accès épistémique à l'escalier et à l'appartement dénotés par les SN définis *son escalier* et *son appartement*, et par conséquent il ne peut plus se porter garant de leur propriétés au moment présent. Ce qui peut se paraphraser selon moi comme suit : « ces propositions ont été indubitablement vraies dans les limites d'un intervalle de référence passé alors que les entités-topiques m'étaient co-présentes épistémiquement accessibles, mais depuis notre rupture, je n'ai (et n'aurai) plus la possibilité de garantir leur validité, car je n'ai plus d'accès aux référents des SN topiques de ces propositions (= les lieux de vie de ma maîtresse) ; ils appartiennent au passé de mes états informationnels ».

A cet égard donc, l'effet de hiatus épistémique est à relier à un vrai contenu passé. Ce point d'ancrage passé est ici la rupture amoureuse, ou du moins la décision de la rupture (qu'il s'agit de présenter comme étant un bénéfice), qui introduit une rupture épistémico-temporelle entre l'énonciateur de sa maîtresse, et donc de la référence des SN définis liés à elle. Cet énoncé est imprononçable à l'imparfait avant que la rupture ait été soit décidée intérieurement par l'énonciateur, soit effectivement survenue ; autrement, seul le présent serait licite, et (15) serait un argument en faveur d'une séparation possible – et non un argument de *justification* d'une séparation effective ou décidée dans le passé.

En d'autres termes, je propose d'assigner aux SN une dimension temporelle (qui est une condition importante de leur accessibilité épistémique¹⁷), même dans une langue où cela n'est pas morphologiquement marqué. Une part non négligeable des langues du monde possèdent en effet des marqueurs de temps nominal (voir par ex. (Tonhauser 2002; Tonhauser 2007; Tonhauser 2008; Nordlinger & Sadler 2004; Nordlinger & Sadler 2008). Mais dans de nombreuses autres langues – dont le français – ce vide morphologique est en partie comblé par des marqueurs de temporalité nominale absolue ou relative (cf. le préfixe *ex*, ou les adjectifs *ancien* ou *vieux* en français), et, précisément, par l'interaction des SN (surtout topiques) avec les temps verbaux. Le fait que (14) implique que *mon voisin* soit mort ou ait déménagé le démontre assez clairement : un SN topique sera vu comme épistémiquement inaccessible si l'imparfait est employé pour lui attribuer une propriété passée de type *individual-level*, ou n'importe quelle propriété pouvant raisonnablement durer jusqu'au

¹⁷ L'exemple de la rupture est à cet égard édifiant : ce n'est pas que les SN définis en question aient une trace temporelle qui cesse brutalement, c'est que la rupture interdit toute « co-présence », qui peut se définir comme une sorte de co-existence dans un espace-temps épistémique commun, typiquement reflété par une forme de relation entre un agent et des entités : accessibilité sociale, géographique/spatiale, cognitive/perceptuelle (par ex. en parlant d'une théorie, d'une œuvre, ou d'un phénomène perceptible passée), etc.

moment de l'énonciation¹⁸. (14) établit un effet de hiatus épistémique du fait de (i) l'antériorité de l'intervalle de référence R à celui de l'énonciation S, et de (ii) de la nécessité de la co-temporalité d'une description définie telle que *mon voisin* avec les états informationnels d'un agent lui attribuant une propriété ; si cette co-temporalité n'existe que dans le passé, alors il y a hiatus épistémique par rapport au présent, et le SN est présenté comme inaccessible (absent de façon permanente, « défunt », en rupture...). Ce type de compensation rappelle, en creux, celui opéré par les langues dont les systèmes de temps-aspect verbaux sont limités ou inexistantes ; voir la notion de « stratégie » développée dans (Aikhenvald 2004).

Ces bases temporelles, aspectuelles et modales ayant été posées dans notre analyse de l'imparfait, revenons à la questions des « usages atténuatifs » de ce temps. Nous allons principalement nous interroger dans ce qui suit sur la nature des relations entre forme et sens dans les usages dits « atténuatifs » de l'imparfait. Il s'agira en particulier de déterminer si oui ou non des contraintes formelles existent, et si oui ou non l'« imparfait atténuatif » peut être considéré comme productif (sémantiquement compositionnel, ou construit par des mécanismes non-conventionnalisés en pragmatique) ou au contraire, s'il est peu ou prou conventionnalisé.

3 Sur la sémantique et la pragmatique des énoncés atténuatifs à l'imparfait

Je vais dans cette section montrer pourquoi les énoncés atténuatifs à l'imparfait possèdent toujours un ingrédient modal de nature boulétique/téléologique, qui est systématiquement combiné à un ingrédient aspectuo-temporel, et constituent donc un cas particulier de structure composite à marquage TA/M (comme par ex. les structures conditionnelles en *si...alors...*), et comment cette complexité morphosyntaxique se trouve mise en regard avec une complexité *sémantique* et *pragmatique*. Il apparaîtra ici que cette complexité interprétative est de nature conventionnelle.

3.1 Définition sémantique (et pragmatique) des énoncés atténuatifs à l'imparfait : les paramètres de la performativité et de la temporalité

Mais avant tout chose, il nous faut définir la catégorie descriptive des énoncés atténuatifs à l'imparfait. (Berthonneau & Kleiber 1994) regroupent sous une même bannière classificatoire les emplois « atténuatifs », « forain » ou « de politesse », sans procéder à une discussion poussée du problème. A ma connaissance, seul (Abouda 2004) l'aborde frontalement. Il y est proposé de distinguer deux sous-types d'emplois atténuatifs, qu'Abouda associe à des effets sémantiques particuliers en contexte : les emplois qu'il nomme « de justification », et les emplois qu'il appelle « déperformatifs ». L. Abouda les définit comme suit :

- Les emplois de « justification » présenteraient un vouloir passé pour en atténuer la force ; intuitivement, par le truchement de la propriété de possible persistance de l'imparfait, l'idée serait qu'une certaine modalité boulétique s'étendrait en fait jusqu'au moment de l'énonciation, cf. (16) – ces emplois seraient à contraster avec des emplois « descriptifs » de *vouloir* à l'imparfait, comme (17), où le vouloir est placé dans un passé effectif, et ne persisterait pas au moment présent.

(16) Je venais+voulais vous demander un service.

(17) Je voulais te parler hier, mais maintenant ça ne sert plus à rien.

- Les emplois « déperformatifs » (18) seraient (presque) exclusivement réalisés par *vouloir + dire/demander* selon (Abouda 2004). Nullement passés d'après lui (contrairement aux

¹⁸ De façon tout à fait intéressante, les langues australiennes aborigènes ont développé des affixes spécifiques pour exprimer l'inaccessibilité informationnelle des référents nominaux : voir par ex. le suffixe *-ngurni* en Martuthunira, (Dench 1995:93).

« emplois de justification »¹⁹), ils « désamorçeraient » (quoi que cela signifie au juste) un acte de langage actuel (assertion ou question), correspondant au même énoncé mais au présent, et sans *vouloir* (19). Hélas, ce parallélisme est inexact, dans la mesure où (19) ne saurait être une version non-atténuée de (18) ; c'est plutôt (20) qui conviendrait. *Dire* au présent est conventionnalisé avec une valeur polémique ou d'affirmation d'autorité face à une résistance argumentative de la part du co-énonciateur (plus encore avec un argument destinataire) qui ne peut pas vraiment être mise en regard avec (18).

- (18) Je voulais te dire aussi que [je suis inscrite au parti communiste...]_φ (Abouda 2004)
 (19) #Je te dis que je suis inscrite au parti communiste...
 (20) Je t'annonce que je suis inscrite au parti communiste...

Il est capital de noter que les emplois « de justification » surgissent (i) dans un contexte dialogique où un énonciateur émet un désir et où (ii) où le co-énonciateur est en position d'autorité boulétiq. Il s'en suit que la réalisation pleine et entière du désir de l'énonciateur est subordonnée à l'avis (et l'aval) du co-énonciateur ; c'est-à-dire qu'il est à même de refuser ou d'accepter de ratifier la demande émise par l'énonciateur. Cette double opposition peut donc se représenter au moyen d'un petit tableau avec les traits privatifs [+/- *performatif*] et [+/- *passé*] :

	Acte performatif	Ancre passé
Imparfait « de justification »	+	+
Imparfait « déperformatif »	-	-

Tableau 1 : classification des imparfaits atténuatifs selon (Abouda 2004)

La classification proposée par L. Abouda me semble rencontrer plusieurs problèmes sérieux. Premièrement, il est possible de trouver des emplois, non-couverts par cette classification, qui ne font intervenir aucun verbe d'acte de langage (*pace* Abouda 2004), et ont une valeur performative. En effet la classe des verbes performatifs de parole n'est qu'un sous-ensemble de la classe plus générale des verbes performatifs, cf. *offrir* en (21), et ceux-ci produisent des lectures atténuatives, intuitivement proches de ce qu'Abouda nomme les « emplois de justification » tels que (18) ; ajoutons qu'asserter *offrir* au présent après avoir prononcé (21) serait une lapalissade cocasse.

- (21) (contexte : l'énonciateur tend un paquet au co-énonciateur)
 Je venais+voulais vous offrir ce présent.

Et les prétendus usages de « justification » ont en fait eux aussi une dimension performative qui n'est pas sans rappeler celle attribuée dans la littérature par ex. aux modaux, cf. (Lauer 2015) et (Eckardt & Schwager 2009). Ainsi de même que (22) *crée* (indirectement) une obligation pour le destinataire de l'acte en langage en question si l'énonciateur a l'autorité (déontique) requise (Lewis 1979; Ninan 2005; Portner 2009), (16) exprime un ordre sous la forme d'un acte de langage indirect (non soumis à ratification, et assez coercitif ; tout indirect qu'il est, (16) n'a pas de valeur de politesse, c'est un ordre assez abrupt).

- (22) You must be home by 7 pm.

¹⁹ Sur le contraste temporel entre ces emplois, voir (Abouda 2004:58) (je souligne) : « [Le premier emploi de l'imparfait atténuatif] sert, sur le plan discursif, à justifier une situation présente, dont le locuteur pense qu'elle pourrait déranger l'interlocuteur (le plus souvent, une intrusion physique ou téléphonique), et dont il présente les causes sous forme d'intentions passées. (...) Le second (...) loin de localiser le procès dans un passé accessible à l'interlocuteur, sert tout simplement à « désamorcer » un acte de langage actuel (...) ».

On remarquera également qu'il est difficile d'associer les tours atténuatifs avec des marqueurs qui sont normalement dévolus aux ordres ou requêtes indirectes conventionnelles (par ex. sous la forme de questions, comme en (25)-(26) ; notons qu'il ne s'agit pas ici de simples questions, mais d'actes de langage complexes, exprimant conventionnellement des demandes indirectes ; cf. (Asher & Lascarides 2001; Asher & Reese 2005)) :

- (23) Passez-moi le sel, s.v.p.
- (24) Veuillez me passer le sel, s.v.p.
- (25) Pourriez-vous me passer le sel, s.v.p. ?
- (26) Voulez-vous vous calmer un peu, s.v.p. ?

La compatibilité avec *s'il vous plaît* est selon moi réservé à une demande portant sur le *vouloir* (et la *To-do-List*) du co-énonciateur, et non sur celui de l'énonciateur : le boulétique (ou déontique) est ici *trans-subjectif*, au sens où l'énonciateur essaie d'amener le co-énonciateur à adopter un vouloir en conformité avec ses désirs, mais sans mentionner ceux-ci. Dans le cas des tours atténuatifs, le rapport est inverse – au lieu d'influencer le vouloir (ou les obligations) de l'autre comme par ex. avec l'impératif en (24), l'énonciateur soumet son vouloir à la sanction du co-énonciateur.²⁰ Cette opposition avec l'emploi de l'impératif de *vouloir*, qui possède une valeur de requête polie (et non d'ordre abrupt) est remarquable, et révèle à quel point nous sommes ici confrontés à deux emplois conventionnels distincts de la flexion verbale dans des constructions différentes.

Le second problème important que rencontre la classification résumée dans le Tableau 1 est que le terme de « déperformatif » me semble inapproprié pour décrire la fonction illocutoire de par ex. (18). En effet, cet énoncé se caractérise selon moi davantage par son caractère d' « acte de langage indirect » – caractère indirect qu'il partage avec les deux autres types d'emplois identifiés. En plaçant

²⁰ (Patard 2007:337–348) formule une théorie de l' « imparfait atténuatif » fondée sur une pragmatique de la politesse qui, à certains égards, se rapproche de l'emploi fait ici de la notion d'autorité modale – boulétique ou déontique. Cependant une pragmatique de la politesse me semble offrir une perspective quelque peu réductrice sur ce qui est selon moi une question beaucoup plus vaste, à savoir la coordination des attitudes modales des participants à un échange verbal en relation à leurs actions en cours ou à **venir** – c'est-à-dire en relation à la planification de leurs actions ; les tours d'atténuation à l'imparfait sont avant tout un outil langagier de *négociation interactionnelle* de mon point de vue. Une attitude de déférence dans les rapports socio-linguistiques, que couvre la notion politesse, doit bien sûr pouvoir être saisie – elle l'est ici *via* les notions d'autorité boulétique/déontique et de ratification – car elle a une place indéniable dans la langue (cf. les honorifiques, le vouvoiement...). Mais elle n'est qu'un composant d'un mécanisme plus important, qui est la coordination socio-linguistique des attitudes et actions (au sens large, donc y compris verbales) des agents. Cette dimension de **planification** est au centre de modèles formels linguistiques du dialogue depuis plus de vingt ans (débutant avec (Roberts 1996)), et est de plus en plus mise en avant, voir par ex. (Cooper 2017) ; je me place ici explicitement dans cette tradition. L'étude de Patard me paraît échouer à ouvrir une telle perspective non seulement pour des raisons conceptuelles (en ne faisant pas de place particulière à la notion de planification) mais aussi empiriques : elle dénie explicitement que l'imparfait d'atténuation puisse être employé pour négocier une action encore inachevée, voire future. Pour Patard, c'est une propriété définitoire de l'imparfait atténuatif qu'il doit renvoyer soit à un événement atélique en cours, soit à un événement télique passé (Patard 2007:337–339). Une telle position me paraît intenable pour deux raisons. D'abord, elle est conceptuellement contradictoire avec l'idée que les tours atténuatifs soient modaux (idée que Patard défend pourtant), car elle réduirait essentiellement la sémantique TAM des tours atténuatifs à celle d'un indicatif présent ; il y a donc là un paradoxe. Et surtout, cette position est empiriquement incorrecte : un énoncé tel que (16) négocie une demande certes imminente, mais indéniablement future. Le « principe B » de Patard (Patard 2007:339) (« Lors de l'atténuation d'un acte de langage dérivé décrivant un procès télique, ce dernier doit être immédiatement antérieur à T₀ ») est contraire aux observables ; c'est le cœur même de l'analyse de (Patard 2007:337–348) qu'il faut amender. Pour finir, on notera que l'analyse de Patard diffère aussi radicalement de la mienne par le fait qu'elle propose une approche productive « monosémiste » des tours atténuatifs à l'imparfait ; je vais au contraire m'efforcer de mettre en lumière leur caractère conventionnalisé, à plusieurs égards.

un événement de dire sous la dépendance d'un verbe boulétique au passé, l'énonciateur n'asserte pas directement le contenu propositionnel placé sous ce verbe. Il crée une *subordination modale* entre ce vouloir et le contenu informatif visé, qui n'est donc pas asserté tel quel. Je poserai que l'ensemble (le désir portant sur une déclaration) est sémantiquement introduit en bloc dans le *Common Propositional Space* (CPS) au sens de (Portner 2009) – et non dans le *Common Ground* au sens de (Stalnaker 2002)²¹. Le *Common Propositional Space* se différencie du *Common Ground* à la (Stalnaker 2002) en ce qu'il comprend non seulement l'ensemble des propositions que les participants à une situation d'échange linguistique acceptent comme vrai, mais aussi toutes sortes de propositions modalisées / évidentialisées – qui en tant que telles ne sont donc pas nécessairement « vraies » ni « fausses ». Le *Common Ground* est donc un sous-ensemble du *Common Propositional Ground*.

L'introduction du dit visé par un vouloir dans le *Common Ground* au sens de (Stalnaker 2002), est modalement subordonné à la réalisation putative du vouloir de l'énonciateur, puisqu'elle est située dans un monde possible ultérieur à cet élément boulétique. Du fait de la position de juge boulétique (i.e. d'autorité boulétique) de l'énonciateur dans un contexte atténuatif, sa réalisation dépend d'une ratification par le co-énonciateur, et est soumise à son bon vouloir ; l'acte de langage assertif visé est donc modalisé et subordonné à autrui, et non réalisé. En somme, sémantiquement, nous avons affaire à une « demande de déclaration soumise à ratification ».

Sauf que ratification ou non, le contenu informationnel sous le modal boulétique se trouve néanmoins *ipso facto* placé dans le *Common Ground* pour des raisons pragmatiques. Ceci me semble dû aux maximes conversationnelles gricéennes : si (18) est paraphrasable par « l'énonciateur souhaite dire ϕ sous le contrôle du co-énonciateur », la maxime de qualité implique que ϕ est vrai. La maxime de quantité exige alors qu'on ajoute ϕ donc au *Common Ground* – ce qui est donc fait sans asserter directement ϕ . Cet effet est en tout point comparable à celui d'un tour modalisé tel que (27) – où bien que la proposition ψ ne soit pas assertée directement, elle se trouve introduite dans le *Common Ground* via les maximes conversationnelles de Grice.

(27) Je n'ose vous annoncer que [votre fils a séché les cours aujourd'hui] ψ .

En somme, l'énonciateur a donc « dit » ϕ sans l'asserter en (18) – que le co-énonciateur le souhaite ou non. La politesse est ici une simple convention de façade²² (l'énonciateur a en fait déjà pris la liberté d'introduire ϕ comme vraie dans le *Common Ground*, et pas seulement d'ajouter dans le *Common Propositional Space* le désir de l'énonciateur d'asserter ϕ) – ce qui explique que ces tours de déclaration indirecte puissent être re-construits comme des marques d'insolence ou de désinvolture (« je ne vous laisse pas le choix, même si je le feins »), alors que la chose est impossible avec les usages de demande indirecte.

Par contre, lorsque ce genre de tour atténuatif n'épuise pas l'information à exprimer, et est un simple préambule à une élaboration plus longue, comme par ex. en (28), alors sa fonction est de procéder à une *captatio benevolentiae* dans les termes de la rhétorique antique, et il est alors invariablement un témoignage de politesse sincère ; cf. le concept d'*εὔνοια* « bienveillance (de l'auditoire) » dans la *Rhétorique* d'Aristote. Ainsi le segment (α) en (28) est clairement un appel poli (i.e. non coercitif) à l'écoute de la part du ou des co-énonciateurs ; cet appel peut être refusé, et un co-énonciateur est parfaitement légitimé à interrompre l'énonciateur avant même qu'il ne prononce (β) (par ex. en s'exclamant « désolé, ce n'est pas le moment de parler de cela ») ; une interruption du même ordre semble (du moins sans une formule de politesse assez franche) considérablement plus difficile avant (β) en (29). Le performatif direct *je vous annonce* y place par contraste l'énonciateur en

²¹ Stalnaker y définit ainsi le *Common Ground* (CG) comme suit : « It is common ground that ϕ in a group if all members accept (for the purpose of the conversation) that ϕ , and all believe that all accept that ϕ , and all believe that all believe that all accept that ϕ , etc. » (Stalnaker 2002:716). Le CG est donc l'ensemble des propositions acceptées comme vraies par les participants à l'acte d'énonciation à un point donné de l'évolution du contexte dialogique.

²² Elle peut même être une feinte cachant un défi ; (18) peut parfaitement s'accommoder d'une situation où le co-énonciateur est en position d'autorité boulétique, mais où l'énonciateur ne lui laisse en réalité par d'autre choix que d'entendre ce qu'il a lui dire, sans pour autant le défier « ouvertement » quant à son autorité.

position d'autorité dialogique. Il « passe en force » dans l'écoute du ou des co-énonciateurs, contrairement à (28) ; il ne sollicite pas un tour de parole, il le saisit.

(28) Je voulais vous annoncer que ma carrière va connaître une évolution spectaculaire (α). Je vais être nommé directeur général (β), et mon salaire comme mon statut social vont s'en trouver grandement améliorés (γ).

(29) Je vous annonce que ma carrière va connaître une évolution spectaculaire (α). Je vais être nommé directeur général (β), et mon salaire comme mon statut social vont s'en trouver grandement améliorés (γ).

Les énoncés atténuatifs portant sur un verbe d'acte de langage me semblent donc caractérisables comme des marqueurs dialogiques de *demande de coopération dialogique* ; ils présentent l'énonciateur comme sollicitant auprès du co-énonciateur un tour de parole déclaratif (dont le premier segment n'est pas assertif, mais pragmatiquement informatif), soumis au bon vouloir (*benevolentia / εὔνοια*) de ce dernier – même si, encore une fois, le contenu du « dit » visé est pragmatiquement validé dans le *Common Ground*.

Enfin, bien qu'(Abouda 2004), pose l'existence d'un contraste temporel entre ses emplois « de justification » (réellement passés) et ses emplois « déperformatifs » (réellement présents), il ne propose aucun élément empirique pour étayer une telle affirmation. Que s'agit-il de placer dans le passé, d'ailleurs, qui ne devrait pas être passé dans les usages déclaratifs indirects ? La chose n'est pas très claire. Au contraire, il semble intuitivement correct que dans tous les énoncés de sens atténuatif à l'imparfait, l'ancrage d'un désir dans le passé joue un rôle, qui bien que secondaire, est instrumental dans la réalisation des interprétations concernées. (Anscombe 2004) propose ainsi que l'imparfait atténuatif se définisse par l'existence d'une nécessaire « période temporelle passée », antérieure au tour de parole atténuatif. Ceci semble intuitivement correct, dans la mesure où tout énoncé atténuatif à l'imparfait suppose la pré-existence d'un désir au tour de parole l'énonçant – qu'il s'agisse d'un emploi « de justification » ou « déperformatif ». Ainsi, si l'énonciateur est pris d'un désir soudain, contextuellement non-antérieur, l'imparfait d'atténuation est impossible en (16) (il est impossible que le désir du service en question vienne à l'instant de germer dans l'esprit de l'énonciateur). De même, (18) est incongru si l'énonciateur s'est soudainement avisé à l'instant qu'il lui fallait transmettre cette information ; il a fallu qu'une certaine forme de planification précède le tour de parole destiné à autrui (il a fallu a minima que l'énonciateur prévoie de rechercher la présence du co-énonciateur avant de le faire) – et que le désir précède lui-même cette planification, et sa mise à exécution.

La temporalité n'est donc pas un critère discriminant pour les tours atténuatifs à l'imparfait ; il me semble que tous ont une contribution homogène à cet égard. On observera d'ailleurs que le genre d'atténuation obtenue par *vouloir-COND* est temporellement différent de celui obtenu avec *vouloir-IMPF* : tandis que (30) implique (plutôt que ne décrit) un vouloir dans le passé (le vouloir doit pré-exister à l'échange verbal), (31) ne fait rien de tel. Autrement dit, alors que le conditionnel de *vouloir* a un plein sens conventionnel de contrefactuel présent (qui lui confère une interprétation boulétiq ue irrealis, donc atténuative, d'une saveur différente), le tour atténuatif en *voulais* conserve un élément de sens passé. *Je voulais Vinf* indique que l'intention de l'énonciateur est donnée comme « en oscillation » au moment de l'énonciation, **mais comme ayant nécessairement débuté dans le passé**.

(30) Bonjour Monsieur. Je voulais vous parler d'une affaire de la plus haute importance.

(31) Bonjour Monsieur. Je voudrais vous parler d'une affaire de la plus haute importance.

Cet ancrage temporel d'un désir dans le passé, antérieurement au tour de parole l'introduisant, est donc une caractéristique forte et définitoire des emplois atténuatifs à l'imparfait. J'ajouterais une autre propriété définitoire de ces tours, à savoir que ce désir doit être possiblement persistant au moment de l'énonciation.

Pour résumer, il ne me semble pas pertinent de distinguer *via* les paramètres de la performativité ou de la temporalité différents emplois de l'« imparfait atténuatif ». Je proposerai plus loin de recourir à d'autres paramètres classificatoires, plus adéquats à mon sens. Ils découpent deux

classes d'emplois empiriquement assez comparables à celles identifiées par Abouda (2004) : ce que je nommerai les emplois de *demande indirecte*, par opposition aux emplois de *déclaration indirecte*.

3.2 Un traitement des énoncés atténuatifs comme actes de langage indirects à interprétation multi-dimensionnelle

Je considère comme crucial dans leur compréhension que les énoncés atténuatifs à l'imparfait ne dénotent pas de pures et simples assertions (et donc descriptions d'événements), mais expriment des actes performatifs un peu différents, recouvrant soit une *demande indirecte*, soit une *déclaration indirecte* – et s'ils conservent dans tous les cas un sens « descriptif » authentiquement passé et imperfectif (et correspondant à une description d'événement), celui-ci ne fait en réalité pas partie du « dit » de l'énoncé, i.e. il n'est pas *at issue* au sens de (Potts 2005). Ceci signifie que les énoncés « atténuatifs » ont selon moi une interprétation *multidimensionnelle et mixte* (cf. (McCready 2010) ou (Davis & Gutzmann 2015)). Cette approche est à contraster avec les analyses voulant trouver une explication monosémique et « mono-dimensionnelle » de ces emplois (voir par ex. les travaux de J. Brès), et qui ont recherché leur salut dans l'étude du sens « descriptif » de ces énoncés, dont ils dérivent de façon productive les emplois atténuatifs. Je poserai pour ma part que les deux emplois sont autonomes l'un de l'autre.

C'est une évidence assez triviale qu'un contexte dialogique est nécessaire à la survenue d'un emploi atténuatif ; pour autant, cette évidence est largement sous-exploité par les travaux existants. Ainsi, il me semble capital que dans les emplois effectuant une demande, l'énonciateur se place explicitement sous l'autorité boulétique du co-énonciateur : ce dernier peut accepter ou refuser la réalisation de l'intention exprimée par l'énonciateur, intention portant sur une description d'événement dont l'énonciateur est le sujet-agent. Ce qui techniquement, signifie que la proposition visée est assignable à la *To-do-List* (Portner 2004; Portner 2007)²³ de l'énonciateur, et que celui-ci sollicite l'autorisation et/ou la coopération du co-énonciateur pour réaliser cette intention. Lorsque l'acte performatif est associé à un type non-verbal de verbe performatif (cf. *offrir*), et plus généralement lorsque l'énoncé n'implique aucun verbe de communication, alors j'arguerai que l'un des effets *non-at issue* de cet acte est **une mise à jour indirecte et provisionnelle de la *To-do-List* de l'énonciateur** avec le contenu propositionnel sous la portée du sens boulétique/téléologique, cf. (Portner 2009:188 sqq.) – et l'interprétation obtenue est celle de demande indirecte. **Cet update est présenté comme soumis à la ratification a posteriori du co-énonciateur.** Le caractère « atténuatif » *at issue* de ces tours tient précisément au caractère provisionnel (i.e. soumis à ratification future) de cette mise à jour.

Il faut souligner que sans cette double association entre statut d'autorité boulétique accordé au co-énonciateur, et statut de sujet-agent accordé à l'énonciateur dans la description visée par le vouloir, la valeur atténuative de ces tours à l'imparfait n'existe pas ; elle s'inscrit dans un contexte interactionnel et sociolinguistique particulier, et est fortement liée à une forme de norme sociale, et/ou de relations interpersonnelles compréhensibles en termes d'autorité modale.

La syntaxe joue bien entendu un rôle déterminant à cet égard : si *vouloir* est un verbe contrôlant le sujet de l'infinitive, il énonce un désir qui engage la *To-do-List* de l'énonciateur, cf. (32) et il s'agit, à l'imparfait et avec un contexte interactionnel approprié, d'une demande soumise à ratification d'autrui, cf. (33) ; si en revanche *vouloir* a pour valent une complétive dont le sujet est le co-énonciateur, alors il s'agit d'un ordre indirect – la *To-do-List* affectée est celle du co-énonciateur, cf. (33). Et si le sujet regroupe l'énonciateur et le co-énonciateur, la lecture atténuative ne semble pas clairement établie ; comparer (35) et (36). Le paramètre contextuel de la *To-do-List* est donc crucial pour exprimer une demande soumise à ratification ; il exige un jeu entre un « je » et un « tu/vous » ; et même si ce dernier n'est pas formellement réalisé dans l'énoncé par un pronom, il ne doit pas y avoir de doute quant au rôle d'autorité boulétique par rapport au désir exprimé que le co-énonciateur joue.

²³ (Portner 2004) définit la *To-do-List* comme étant une structure pragmatique dialogique propre à chaque participant au discours, et contenant les obligations pesant sur lui, par ex. du fait de l'emploi d'impératifs ou de déontiques.

- (32) Je veux partir.
 (33) Je voulais partir.
 (34) Je veux que tu partes.
 (35) Je voulais vous parler une minute.
 (36) Je voulais que nous parlions une minute.

Cependant, comme le notent et (Anscombe 2004) et (Haillet 2004), ce que l'on peut nommer *effet d'atténuation* (qu'Haillet nomme *bémolisation*) n'est pas nécessairement (ni intrinsèquement) lié à l'imparfait. Ainsi la série (37)-(39) mobilise d'autres temps que l'imparfait – présent, passé composé ou conditionnel. Un verbe tel qu'*offrir*, qui encode lexicalement la possibilité pour autrui de refuser l'acte effectué par l'énonciateur facilite à une lecture atténuative, cf. (37), puisqu'il n'implique pas que l'énonciateur se représente comme étant en position d'autorité boulétique : l'événement d'offrir n'est qu'une possibilité dans un monde futur, soumise à l'acceptation du co-énonciateur. (37) diffère de (39) en ce qu'il ne représente qu'un degré zéro de l'atténuation, au sens où l'intention de l'énonciateur n'est pas soumise à ratification par le co-énonciateur. Que le sens boulétique soit indirectement exprimé à partir d'une structure de sens téléologique plutôt que boulétique (*venir/être ici pour*), contribue à adoucir la pression inter-personnelle qu'elle exerce (*je viens vous offrir* implique simplement *je veux vous offrir*, et est moins « pushy » que ce dernier). Par comparaison cependant, (39) est beaucoup plus clairement atténuatif. Et certains verbes boulétiques sont assez nettement atténuatifs de part leur sens lexical, même au présent, dans la mesure où ils définissent le co-énonciateur comme autorité boulétique ratificatrice des désirs de l'énonciateur – cf. *désirer* et *souhaiter* en (39) ; on observera que *je désire+souhaite* porte un degré d'atténuation comparable à *je voudrais/voulais*, et que *je désir(er)ais+souhait(er)ais*, porte un degré d'atténuation supérieur.

- (37) Je viens+suis venu+suis ici pour vous offrir ce présent.
 (38) Je suis ici+devant toi pour te dire (+t'informer du fait+te signaler+te faire savoir+t'annoncer) que j'ai une maladie grave.
 (39) Je voudrais+voulais+désire+désir(er)ais+souhaite+souhait(er)ais vous offrir ce présent.

Tous ces tours ont un point commun clair avec nos énoncés atténuatifs à l'imparfait : la présence d'un élément de sens boulétique/téléologique crée un contexte dans lequel l'acte visé n'est plus directement effectué – et si ce verbe est marqué à l'imparfait, alors le désir exprimé n'a plus qu'une persistance possible au moment de l'énonciation. Ce double mécanisme est à l'origine de l'effet atténuatif.

Pour mieux cerner le caractère graduel de cet effet, la série (40)-(44) est ordonnée par ordre d'atténuation croissante. On notera le caractère nettement coercitif du désir exprimé en (40), qui est quasiment équivalent à un ordre (*je vous somme d'accéder à mon désir*). C'est une propriété essentielles des demandes basées sur un verbe boulétique, i.e. un état privé, qu'elles ne s'appuient pas sur le « Common Ground » entre énonciateur et co-énonciateur (voir (Jucker & Taavitsainen 2008a)), et expriment donc indirectement des demandes coercitives, ne laissant pas d'échappatoire aisé au co-énonciateur si l'intervalle de référence de l'état boulétique est contemporain de celui de l'acte de langage l'introduisant. (41) représente le degré zéro de l'atténuation : le sens boulétique y est indirect, car inféré d'une structure de sens téléologique. (42), qui historiquement exprime un désir hypothétique présent²⁴, a un sens conventionnalisé de demande polie – l'intention exprimée par l'énonciateur peut être rejetée par le co-énonciateur. Enfin (43) est intuitivement au moins aussi atténué, mais contrairement au conditionnel en (42), il place le désir de l'énonciateur dans le passé.

²⁴ Et avant la « dérive temporelle » du conditionnel vers un sens d'irréalis présent, ce marqueur avait une valeur d'irréalis passé. Cf. (LeBlanc 1999).

Je ferai l'hypothèse que ce sens de demande soumise à ratification est un emploi conventionnalisé de *vouloir* à la première personne, et son sens premier (*at issue* au sens de (Potts 2005)) ; (43) ne décrit un désir passé, que secondairement ; la description d'un désir passé n'est qu'impliqué dans une dimension *non-at issue*. La preuve en est qu'il ne peut être traité comme *at issue* sans entraîner la disparition du sens de demande ; c'est par exemple l'effet qu'aurait l'ajout d'un modifieur aspectuo-temporel portant sur *vouloir* en (40) ; ainsi (44) n'a plus de sens atténuatif, mais seulement un sens descriptif.

- (40) A: —Je veux vous parler.
 (41) A: —Je viens+suis ici pour vous parler.
 (42) A: —Je voudrais vous parler.
 (43) A: —Je voulais vous parler.
 (44) A: —#Je voulais vous parler depuis hier+trois jours.

Il est remarquable que la seule façon d'accéder à une modification temporelle avec les emplois atténuatifs, est de recourir à une mesure *évaluative/subjective* (et non pas métrique) de la durée, qui produit un effet d'intensification de l'hésitation de l'énonciateur à exprimer son désir (plutôt qu'une réelle mesure temporelle), ou signale l'importance du sujet à aborder – *depuis un moment* en (45) indique que le sujet que l'énonciateur va aborder est important et/ou délicat.

- (45) L'Econome décida de changer de sujet.
 —Au fait, il y a quelque chose dont je voulais vous parler depuis un moment. (T. Sharpe 2010, *Cancres Limited & Cie*, Omnibus/Place des éditeurs, Paris)

Les énoncés atténuatifs à l'imparfait ont donc en réalité une sémantique *mixte* au sens où ils combinent au plan *at issue* (Potts 2005) un demande (sens conventionnalisé), et au plan *non-at issue*, une description d'événement boulétiqque passée²⁵. Il est possible de confirmer cette hypothèse que le sens d'intention-demande correspond proprement au dit (*at issue*) de l'énoncé, i.e. fait partie du contenu sémantique littéral / de la forme logique sémantique de l'énoncé (au sens de (Recanati 2010)), en recourant à des tests classiques portant sur la négation. Ainsi, la seule dénégation pragmatiquement bien définie de (43), sauf jeu métalinguistique, cf. (Davis 2011), est un acte de refus, (46) – et pas une négation visant une assertion simple décrivant l'événement passé de vouloir, (47).

- (46) B: —Non, je refuse de vous parler.
 (47) B: —??Non, c'est faux.

Lorsqu'un énoncé atténuatif « standard » à l'imparfait est suivi d'une dénégation « normale » au passé (i.e. d'un rejet d'une assertion) comme en (47), la seule interprétation possible est celle d'un jeu métalinguistique sur le sens de l'énoncé (43) (présenté par B comme purement « descriptif », alors qu'il ne l'était pas ; il s'agit d'une sorte de « malentendu communicatif délibéré »). Quant à une dénégation portant sur la persistance présente, elle est tout bonnement mal formée, cf. (49) (sauf, là encore, jeu métalinguistique).

- (48) A: —Je voulais vous parler.
 B : —Non, c'est faux. #Vous ne le vouliez pas en fait.

- (49) A: —Je voulais vous parler.

²⁵ Il s'agit là sans doute du sens diachroniquement original de tels énoncés : je ferai plus bas l'hypothèse que celui-ci a été évacué du premier plan, au profit de ce qui n'était au départ qu'une implicature conversationnelle.

B : — ??/#Non, c'est faux. Vous ne le voulez pas/plus en fait.

Ces données confirment que le sens « littéral » des tours atténuatifs n'est pas *at issue*, et qu'il relève à présent d'une sorte d'**implicature conventionnelle**²⁶ au sens de (Potts 2005; Potts 2007a; Potts 2007b), puisqu'il échappe à la négation. Nous assistons donc à une sorte d'inversion du statut *at issue* dans la construction atténuative: le sens « littéral » de désir passé est non *at-issue* dans l'emploi atténuatif, et le sens de demande (historiquement une implicature conversationnelle, sans aucun doute) est lui *at issue*. Ceci est très problématique pour les théories qui traitent les tours atténuatifs à l'imparfait par une stratégie centralement axée sur un sens « descriptif », et la persistance d'un vouloir passé dans le présent.

Comment formaliser cette proposition ? Pour représenter la complexité multidimensionnelle de la dénotation des tours atténuatifs à l'imparfait, je m'inspirerai à la fois du cadre formel général proposé dans (Potts 2005) pour traiter les expressions à sens multidimensionnel, et de (Davis & Gutzmann 2015) pour la dimension diachronique de mon hypothèse. L'opérateur bulle \bullet (*bullet operator*) est défini en (50) : $\alpha \bullet \beta$ associe une expression α de type *at issue* σ^a (où a note un contenu sémantique « at issue ») avec une expression non-*at issue* β de type τ^c (où c note un contenu de type implicature conventionnelle), pour former une structure complexe de dénotations (ici une structure de liste $()$), correspondant à la nature interprétativement multidimensionnelle de $\alpha \bullet \beta$.

$$(50) \llbracket \alpha : \sigma^a \bullet \beta : \tau^c \rrbracket^{Mi.g} = \langle \llbracket \alpha : \sigma^a \rrbracket^{Mi.g}, \llbracket \beta : \tau^c \rrbracket^{Mi.g} \rangle$$

M'inspirant de cette analyse, j'assignerai une représentation conventionnalisée à l'imparfait atténuatif qui aura la forme donnée en (51) – où l'argument $\lambda\phi.IntentionProv(\phi)$ de \bullet introduit un “désir ϕ en attente de ratification de la part du juge boulétiq ue contextuel²⁷” dans la *To-do-List* de l'énonciateur correspondant à l'argument (propositionnel) de l'ingrédient de sens boulétiq ue dans le tour, et est un contenu propositionnel $\langle s, t \rangle^a$ *at issue*. L'argument droit de \bullet est lui le contenu *non-at issue* de l'imparfait d'atténuation, i.e. la description d'un désir passé par le prédicat verbal de sens boulétiq ue.²⁸ $\lambda V (IMPF(V) \rightarrow \exists e [ImpfRez(e)(\wedge V) \wedge t \subset \tau(e) \wedge t < n])$ introduit une description d'événement à partir du prédicat dénote par le verbe (e.g. *vouloir*) ou la construction boulétiq ue fléchie à l'imparfait (*venir Vinf*).

$$(51) \llbracket Impf-atten \rrbracket_{Def} = \lambda\phi.IntentionProv(\phi) \bullet \lambda V (IMPF(V) \rightarrow \exists e [ImpfRez(e)(\wedge V) \wedge t \subset \tau(e) \wedge t < n])$$

Le tours atténuatifs exprimant des assertions indirectes me paraissent traitables de façon analogue, *modulo* quelques nuances pragmatiques. Ils diffèrent principalement des emplois de demande indirecte en ce que le contenu propositionnel ϕ visé par un le tour atténuatif (avec ϕ est lié à un *verbum dicendi*) provoque une mise à jour du *Common Ground* sans même qu'une assertion n'intervienne, comme nous l'avons vu en §3.1.

3.3 Vers une définition générale de l'atténuation : une interaction dialogique modale

Mais qu'entend-on au juste par atténuation sémantiquement, et éventuellement indépendamment des tours à l'imparfait ? Nous n'avons pas encore fait toute la lumière possible sur ce qui semble être une possible catégorie sémantique générale.

Intuitivement, l'atténuation implique (i) une interaction modale entre sujets agents telle que (ii) un désir ou une obligation liant deux de ces agents-locuteurs, et placée dans la *To-do-List* pertinente,

²⁶ Et non d'une implicature conversationnelle, puisqu'elle ne peut être défaite.

²⁷ La représentation devrait spécifier que ce juge boulétiq ue contextuel doit être le destinataire de l'énoncé, et non pas l'énonciateur. Par souci de simplicité, j'ai laissé ceci de côté.

²⁸ Encore une fois par souci de simplification, j'ai omis d'ajouter dans la représentation formelle une condition sur la persistance possible de l'événement e ici décrit – mais celle-ci est un ingrédient indispensable de cette partie non-vériconditionnelle de la contribution des énoncés atténuatifs à l'imparfait. \dot{O}

sollicite de façon moins abrupte et coercitive la réalisation de cette obligation par l'agent qui s'y trouve soumis, ou la coopération d'un agent-locuteur dont dépend la réalisation d'un désir. Les tours atténuatifs à l'imparfait relèvent de (ii), et la modalité concernée n'est que boulétique ; mais il existe d'autres formes linguistiques, en particulier lexicales, ayant une fonction communicative comparable.

Ainsi tous les énoncés à base verbale boulétique/téléologique n'ont en fait pas besoin de l'imparfait pour avoir un sens que l'on peut qualifier d'atténuatif tel qu'en (ii). Il suffit pour cela qu'un verbe idoine soit employé, par ex. *désirer* et *souhaiter*. De tels verbes lexicalisent le genre de relation modale interpersonnelle définie en (ii) – i.e. un contenu boulétique soumis à la ratification d'autrui ; désirs et souhaits sollicitent le *benevolentia* du co-énonciateur, et sont des demandes indirectes en ce sens. Ils expriment lexicalement l'atténuation de type (ii), là où *vouloir* au présent aurait une valeur assez nettement coercitive. Le contraste entre (52) et (53) montre bien une hiérarchie d'atténuation allant d'un énoncé à atténuation simple (lexicale), à un énoncé doublement atténuatif (du fait de la co-présence d'un verbe boulétique atténuatif, et de l'imparfait).

- (52) Je desire+souhaite vous donner ceci. (atténuation modale (lexicale) simple)
 (53) Je désirais+souhaitais vous donner ceci. (atténuation modale double – lexicale et grammaticale)

Ce point est confirmé par la paire suivante – où l'on voit que (54) n'a pas de valeur atténuative (il s'agit d'un acte de langage assez contraignant pour le destinataire du vouloir de l'énonciateur) alors que (55) en a une comparable à celle de (52), i.e. une valeur atténuative simple (non-renforcée). L'équivalence entre *désirer+souhaiter* au présent et *vouloir* à l'imparfait démontre, si besoin était, la nature éminemment modale des tours atténuatifs.

- (54) Je veux vous donner ceci. (aucune atténuation modale)
 (55) Je voulais vous donner ceci. (atténuation modale (grammaticale) simple)

On aurait donc la hiérarchie atténuative suivante, par ordre d'atténuation croissante, pour un énoncé avec une base verbale de sens boulétique :

- (56) Aucune marque d'atténuation < Atténuation simple : lexicale ou grammaticale simple < Atténuation double : lexicale et grammaticale

Cette hiérarchie me semble testable par des séquences telles que (57)-(58), avec le contexte suivant : une personne X veut faire rester sur place son associé(e) Y le jour suivant de l'interaction verbale ; il s'agit de réceptionner une livraison importante. Or Y a prévu de partir ce jour-là ; il y a donc contradiction entre leurs désirs respectifs. Y peut soit se montrer conciliant(e) et produire les énoncés (a) (qui laissent ouvertes les alternatives « je pars / je ne pars pas demain »), ou produire les énoncés (b), refuser sèchement, et ne pas laisser d'alternative à son départ.

- (57) a. Je souhaitais+désirais partir demain, mais ça se discute. (atténuation double : L-G)
 b. Je voulais partir demain, mais ça se discute. (atténuation simple : G)
 c. Non, c'est impossible.... ??Je souhaitais+désirais partir demain. (atténuation double : L-G)
 d. Non, c'est impossible.... ??Je voulais partir demain. (atténuation simple : G)
- (58) a. Je souhaite+désire partir demain mais ça se discute. (atténuation simple : L)
 b. Je veux partir demain, ?mais ça se discute. (pas d'atténuation)
 c. Non, c'est impossible.... ?Je souhaite+désire partir demain. (atténuation simple : L)
 d. Non, c'est impossible.... Je veux partir demain. (pas d'atténuation)

Il apparaît que l'absence d'atténuation (avec *vouloir* au présent) n'est pas compatible avec une quelconque négociation (58)(b), et au contraire peut servir à refuser nettement une requête incompatible avec le désir de l'énonciateur, cf. (58)(d) – il s'agit donc d'une forme modale d'une force au moins comparable : *vouloir* au présent n'envisage pas d'alternative au désir exprimé ; sa réalisation est certes modalisée, mais le désir est affirmé au moment de l'énonciation, et il ne peut être dénié par l'agent qui le nourrit (sous peine de contradiction). Inversement, l'atténuation double (*désirer+souhaiter* à l'imparfait) (57)(a) comme simple (58)(a) (*désirer+souhaiter* au présent, *vouloir* à l'imparfait) est tout à fait naturelle avec une attitude conciliante laissant deux alternatives ouvertes, et étrange pour exprimer un refus de négocier. De fait, employer *vouloir* combiné à un imparfait c'est laisser la possibilité au co-énonciateur de refuser la réalisation du vouloir de l'énonciateur – et en quelque sorte aligner la sémantique de *vouloir* sur celle de *désirer+souhaiter* au présent. Je vois dans ce petit paradigme l'illustration du fait que les énoncés de demande indirecte à l'imparfait, comme *désirer* ou *souhaiter*, **supposent une soumission du désir de l'énonciateur à la sanction du co-énonciateur ; celui-ci peut le ratifier, ou le rejeter**. Le co-énonciateur est en position **juge boulétiq**ue dans ces emplois ; ses jugements boulétiques sont les fourches caudines par lesquelles doit passer l'intention exprimée par l'énonciateur.

On notera au passage que lorsque *vouloir* apparaît au présent en tandem avec *bien*, il n'exprime plus non plus un désir fort. Cette association exprime alors la concordance des désirs entre l'énonciateur et un autre agent, dans un jeu dialogique ; l'énonciateur acquiesce à une proposition d'autrui, parfois directement exprimée avec *vouloir* dans une interrogative cf. (59).

(59) B. Fradin: – Tu veux de la lumière ?

P. Caudal: – Je veux bien. (suite orale notée le 31/09/2016)

Cette structure d'« accord boulétique » peut aussi être employé dans ce qui est une feinte dialogique, avec un effet en apparence équivalent à de l'atténuatif : le tour en (60) exprime une requête minimalement polie (du fait de la feinte conventionnelle qui consiste à attribuer à autrui la source de son désir, alors qu'il ne l'est nullement dans les faits), et non un acquiescement à une offre antérieure ; (61) confère un caractère (doublement) modalisé au désir exprimé, et lui donne une saveur nettement plus polie. Pour autant l'imparfait (62) est rigoureusement impossible sans discours indirect libre ou interprétation descriptive passée ; d'une façon générale, nous verrons l'imparfait atténuatif n'est pas susceptible d'être employé pour demander un objet ou passer commande. Enfin, ce type d'acte de langage est fort différent au sens où la *To-do-List* affectée est celle du co-énonciateur ; il ne s'agit pas de solliciter le co-énonciateur pour qu'il ratifie (accepte) une intention de l'énonciateur de faire une certaine chose, mais de lui demander d'*agir* au profit de l'énonciateur.

(60) Je veux bien que tu me passes le sel. (contexte : l'énonciateur prononce la première phrase d'un repas)

(61) Je voudrais bien que tu me passes le sel.

(62) #Je voulais bien que tu me passes le sel.

Le rôle des éléments de sens boulétique/téléologique dans la construction du sens atténuatif est, on le comprend, essentiel. Un énoncé atténuatif à l'imparfait suppose en effet une situation dialogique particulière : l'état de désir exprimé est ancré dans le passé, mais l'action visée par le désir et ajoutée à la *To-do-List* est à réaliser dans un monde et un temps ultérieur. Ce monde et temps ultérieur peuvent se situer dans une zone s'étendant du monde actuel et du moment de l'énonciation, à des mondes possibles (et indices temporels) proches²⁹. Cette sorte particulière d'inertie modale (dans un sens proche de celui proposé par (Dowty 1979)) est la clé de la nécessaire possibilité de persistance présente du désir en question : en effet, l'insertion d'un élément boulétique dans la *To-do-List* de

²⁹ Dans les termes d'un modèle de la modalité à la (Kratzer 1991) avec une fonction d'accessibilité entre monde actuel et mondes possibles, ces mondes possibles seront ordonnés comme proches du monde actuel.

l'énonciateur implique que celui-ci, jusqu'à son élimination par abandon (si le co-énonciateur refuse de valider le désir de l'énonciateur en s'y opposant) ou réalisation du désir, doit encore être activable (donc possiblement persistant) au moment de l'énonciation, et que **le désir correspondant est toujours valide**. Si l'on veut, c'est la fonction dialogique de ce type de tour (i.e. il exprime une sorte de demande) qui induit la possibilité de persistance présente de l'état de désir associé (bien qu'il soit décrit à un temps passé dans le tour).

3.4 Que l'atténuation doit être distinguée de la motivation contextuelle (et les imparfaits forains des imparfaits d'atténuation)

Pour mieux montrer à quel point la dimension interactionnelle et dialogique est essentielle au fonctionnement des énoncés atténuatifs à l'imparfait, il me semble souhaitable de les mettre en regard de ce que je nommerai des « emplois de motivation » d'énoncés à l'imparfait. Ceux-ci servent à expliquer ou justifier un état ou un événement passé sur lequel l'énonciateur a un contrôle plus ou moins marqué, dans un contexte où il pourrait être surprenant et/ou gênant, voire moralement ou pratiquement malvenu. A ce titre, ils ont fréquemment une fonction apologétique, i.e. expriment un regret ou des excuses, cf. (63)/(64)/(65) :

(63)A : Tu as l'air bizarre (α).

(64)B : Excuse-moi. C'est juste que je m'interrogeais sur quelque chose (β).

(65)B : Excuse-moi. C'est juste que j'étais un peu énervé (β).

Ces peuvent être qualifiés de descriptifs dans la mesure où leur sens *at issue* comprend la description d'un événement passé, associée à une fonction dialogique particulière. Ainsi dans la suite (63)/(64) comme dans la suite (63)/(65), la réponse de l'énonciateur B fait référence à un état temporellement antérieur à son tour de parole, et sa fonction discursive est d'expliquer cette situation activée dans le *Common Ground* et activement discutée dans le QUD (à savoir l'événement e_α), par un événement antérieur au tour de parole : l'événement e_β (cf. les segments β , « c'est juste que IMPF »), que j'appellerai ici « événement motivant ». Cette fonction discursive me semble modélisable par une variante dialogique de la relation d'Explication de la SDRT (*Segmented Discourse Representation Theory*, (Asher & Lascarides 2003) ; appelons-la *Q-Explication*. *Q-Explication* (α,β) est établie suite à une question implicite d'un participant au dialogue. Dans ce type de contexte, l'énonciateur (B) place fréquemment le co-énonciateur (A) en position d'autorité axiologique (il le traite en « juge axiologique », i.e. juge du bien fondé social des actions) : il s'agit typiquement de motiver une situation socialement embarrassante, ou du moins de se justifier de ses actes ou états dans un passé récent, devant ce juge.

Il est capital de noter que la persistance de l'« événement motivant » e_β au moment de l'énonciation n'est nullement requise, et même plutôt exclue dans ces deux paires d'exemples ; ceci est particulièrement clair si l'on considère (63)/(65). Ce point différencie les « emplois de motivation » des « emplois atténuatifs », pour lesquelles la persistance possible est systématiquement requise.

Pendant un sous-type particulier de ces « emplois de motivation » paraît lui requérir une forme de persistance possible. Ils apparaissent sous forme de questions, comme par exemple en (66), et – fait frappant – uniquement avec un verbe ou une construction de sens bouletique. Ils correspondent en fait à ce que l'on nomme communément les « imparfaits forains », (67). Là encore, la question de l'énonciateur est motivée par un événement antérieur au tour de parole – l'énonciateur implique par sa question que le co-énonciateur s'attarde depuis un instant passé, nécessairement pour une raison particulière (i.e. un plan ou un désir), que la question vise à faire clarifier.

(66)(contexte : l'énonciateur voit un proche s'attarder alors qu'il devait partir).

a. Tu voulais quelque chose ?

b. Tu avais besoin de quelque chose ?

(67) Et qu'est-ce qu'elle voulait la petite dame ?

Ces questions ne peuvent que porter sur les désirs de l'énonciateur, et non pas directement sur un événement d'un type non-boulétique, cf. (68). En effet, (68) ne peut avoir qu'une lecture descriptive.

(68) #Pourquoi avais-tu l'air bizarre ?

Comme (Anscombe 2004) l'a souligné, des énoncés comme (66)-(67) ne sont contextuellement licites qu'à la condition que le désir décrit soit ancré dans le passé, et observable comme tel par l'énonciateur (i.e. il aura fallu que le co-énonciateur reste silencieux à proximité de l'énonciateur depuis un certain temps pour que (66) soit acceptable). Ceci les rapproche résolument des imparfaits « atténuatifs » ; de fait, de nombreux auteurs (dont Anscombe) les traitent sur un pied d'égalité.

Pourtant, une reformulation assertive à ces questions (dans un contexte où le « désireur » oserait exprimer une demande sans être d'abord sollicité), ne pourrait se faire à l'imparfait. (69) ne saurait être prononcé pour effectuer une commande de but en blanc ; seule (70) serait licite. (69) pourrait à la rigueur servir de réponse à (67) ; mais il n'exprime pas une demande atténuée (contrairement à ce qui est tacitement accepté dans la littérature), mais une simple justification de la présence de l'énonciateur dans une queue.

(69) #???Bonjour, je voulais des légumes.

(70) Bonjour, je voudrais des légumes.

Les « imparfaits forains » (qui sont universellement des questions) ne peuvent donc pas être traités comme une « reprise en trompe-l'œil » d'un énoncé atténuatif à l'imparfait. Ils n'ont intuitivement pas de valeur atténuative rapportée, et ils ne correspondent pas à notre définition de l'atténuation (car le « désireur » n'est pas sous l'autorité boulétique de l'auteur de la question). (67) n'indique nullement que le forain-énonciateur attribue à sa cliente une demande atténuée implicite ; il ne se place pas en juge boulétique de ses désirs. Au contraire, un forain doit faire son possible pour satisfaire les désirs de sa clientèle ; il essaie ici de faciliter leur énonciation. (67) sert littéralement à l'énonciateur à verbaliser sous une forme questionnante une demande qu'il feint de croire que le co-énonciateur n'a pas osé ou pas eu le temps de faire (car le client en question faisait la queue) – de même (66) est une « fausse » question en oui/non, et vise à faire énoncer au co-énonciateur la raison de son comportement (et l'objet de son désir).

La planification impliquée dans ces deux types d'emplois d'énoncés boulétiques à l'imparfait se temporalise aussi de façon différente. Avec les emplois atténuatifs, elle est par nécessité non-réalisée (ou incomplètement réalisée) au moment de l'énonciation – contrairement aux emplois de motivation, qui peuvent s'appuyer sur une description d'événement passée, comme un événement en cours de déroulement au présent, ou un événement futur, selon les cas. Considérons (71) ; on conviendra aisément qu'il n'a pas de sens atténuatif ; d'ailleurs ce type de donnée n'a jamais été invoqué dans les travaux sur l'« imparfait atténuatif ». L'énonciateur peut prononcer cet énoncé dans un contexte où il n'est pas clair si l'événement décrit par *Vinf* est achevé, toujours en cours (l'énonciateur peut parfaitement continuer son nettoyage tout en prononçant (71)), ou temporairement suspendu. La visée exprimée peut parfaitement « survivre » à l'interruption, et donc atteindre ultérieurement la culmination vers laquelle elle pointe. Dans tous les cas, il reste indubitable que la visée téléologique pré-existait à l'échange verbal, et que le fait de la rendre publique a une fonction d'explication, voire apologétique (« *je vous ouvre avec du retard pour une raison précise, et non par impolitesse* »), en exposant une planification passée (*finissais* a une dimension téléologique), et ses conséquences ; à ce titre, l'imparfait conserve tout son sens passé imperfectif dans ce contexte..

(71) Bonjour. Je finissais (+terminais) juste de nettoyer ici mais pourquoi n'entrez vous pas pour vous asseoir? (<http://context.reverso.net/traduction/francais-italien/Je+finissais+juste>, 05/10/2016)

Ceci nous renvoie encore une fois au fait que l'emploi de motivation n'implique pas systématiquement une intention/visée persistante au-delà du passé dans le présent (voire le futur) ; cf. par ex. (72), où le désir en question a été de fait réalisé, et donc évacué de la *To-do-list* de l'énonciateur.

(72)(Contexte : un gardien de la paix arrête un automobiliste qui vient de franchir un passage à niveau alors qu'il s'abaissait)

Je voulais juste ne pas me retrouver coincé à attendre après le train, je suis en retard.

On notera que lorsque ces emplois de motivation ont une saveur apologétique, c'est qu'il s'agit d'un contexte où (i) le co-énonciateur est en position d'autorité **axiologique** (et non boulétiq – le co-énonciateur est le « juge du bien et du mal ») et où (ii) l'énonciateur a pris ou va prendre des libertés avec ce que les normes sociales autorisent, et (iii) peut avoir entamé ou achevé l'événement décrit (et dont la réalisation était désirée). Le co-énonciateur peut certes se montrer non-coopératif et imposer l'interruption d'une situation en cours, ou s'opposer à sa réalisation si elle est future, mais si la situation décrite est déjà achevée (i.e. le nettoyage peut être fini en (71)), alors son avis est sans effet pratique. Dans ce dernier cas, l'énonciateur s'avise juste de s'en justifier ou de s'en excuser après coup.

Ce point met en exergue que ce que importe à l'emploi de motivation, ce n'est pas la localisation temporelle de la proposition visée (celle-ci peut avoir débuté dans un passé proche et se poursuivre au présent, ou va bientôt débiter), mais cette fonction interactionnelle différente ; la possibilité d'employer des verbes aspectuels comme *finir* pour les emplois de motivation en est une conséquence.

Cependant n'est pas un hasard si les verbes (par ex. *vouloir*) ou bases verbales (par ex. *venir Vinf*) de sens boulétiq, qui sont au cœur des énoncés atténuatifs à l'imparfait, partagent avec *finir* et *terminer* cette capacité à projeter vers le futur la réalisation d'une visée, et donc à opérer ce que j'appellerai un **pontage temporo-modal**. Cette intersection sémantique est à la source du groupement de ces deux types d'emplois sous l'unique bannière « atténuative » dans nombre de travaux. Le pontage temporo-modal est le fruit de la combinaison (i) d'un élément modal exprimant l'ultériorité (base verbale téléologique et/ou boulétiq), et (ii) d'un temps passé imperfectif avec une propriété de persistance possible d'un état passé. Le tout peut ainsi « joindre » un désir passé, soit à une situation passée, présente ou futur (pour les emplois de motivation des actions), soit à une situation appartenant au futur proche (pour les emplois atténuatifs). On voit donc que les emplois d'atténuation, comme les emplois de motivation des actions sont des structures boulétiq à marquage TAM composite – comme les conditionnelles au conditionnel, et d'autres emplois contrefactuels de propositions à l'imparfait, elles associent ingrédients modaux et aspectuo-temporel dans la construction d'un sens modal bien particulier.³⁰ Nous reviendrons plus loin sur ce point essentiel.

3.5 Une remarque sur *devoir* et l'imparfait : les tours de publicisation d'obligations

Pour terminer cette section sur la sémantique des tours atténuatifs, je voudrais attirer l'attention du lecteur sur un dernier type de donnée qui lui est contigu, tout en présentant des différences conséquentes. De fait, le verbe *devoir* est fréquemment marqué avec l'imparfait, notamment sous sa forme déclarative, dans un usage dialogique très particulier, mais nullement atténuatif. Ce type de tour sert à mettre à son aise un tiers qui vient d'émettre une requête, et plus précisément à exprimer l'acceptation de cette requête en la présentant comme concordante avec les obligations ou désirs de l'énonciateur. Ce qui peut servir à lui faciliter l'expression d'une autorité déontique, ou au contraire à

³⁰ Pour ne rien dire du conditionnel lui-même, historiquement analysable de façon compositionnelle comme un ultérieur du passé ; j'arguerai que synchroniquement, il reste un ultérieur du passé *associationnel* (et non plus compositionnel), du fait de la co-présence d'ingrédients morphologiques « pointant » vers l'association d'un marqueur modal (le *-r-* qu'il a en partage avec le futur ; voir (Caudal 2012b; Camussi-Ni 2006)) avec une marque pointant vers un imperfectif passé (la syllabe finale de la conjugaison du verbe avoir à l'imparfait). Ceux-ci n'ont plus de « sens » propre, mais ils sont des *drapeaux* ou *signaux* d'une association, qui sans être compositionnelle, motivent le sens du conditionnel.

la contester, en diminuant sa force (en indiquant que la vraie et légitime cause de la ré-action de l'énonciateur est ailleurs). Dans le premier cas, ceci se manifeste par des expressions apologétiques exonérant le tiers en question de tout sentiment de mal agir (par ex. *cela ne fait rien, ce n'est pas grave, ça n'a aucune importance, mais je vous en prie*), cf. (73). *Justement* est fréquemment employé dans tous ces tours avec *devoir*, cf. (73)-(74) ; il signale que la requête du tiers fait écho à une intention ou obligation en réalité déjà présente dans la *To-do-List* de l'énonciateur, et signale que l'énonciateur agira aussi pour ses propres motifs plutôt qu'exclusivement sous la pression de la requête discutée (dans le QUD).

(73) L'oncle George se tourne vers Jason.

- Vous me voyez navré de devoir vous interrompre.

Jason incline sa tête de statue grecque.

- Mais je vous en prie. Je **devais justement rejoindre** mes amis.

Il garde toujours ma main dans la sienne, et avant de s'éloigner, il exerce une légère pression.

(M. Klasky, *comment je suis devenue irrésistible*, trad. F.M.J. Wright, ch. 23)

(74) Écoutez, je **devais justement téléphoner** à Xavier. Je vais essayer de lui en toucher un mot.

(*Bien décider en moins d'une heure*, F. Bonneton, Ed. Eyrolles, Paris, 2007 p. 45)

Plus radical, *de toute façon* écarte toute alternative à l'obligation énoncée, cf. (75), et indique que même sans l'ajout de la requête émise par un tiers, ou avec tout autre antécédent contextuel, il n'y a pas d'échappatoire à cette obligation – ce qui diminue l'importance de l'autorité déontique du co-énonciateur auteur de la requête, ou lui facilite l'expression d'une obligation.

(75)- Moi, je viens avec toi, dit Merry, je devais partir de toute façon. (...)

- Ecoutez, je devais partir aussi, expliqua Dylan, mes parents ne veulent pas que je perde mes pouvoirs, alors je me joins à vous. (T. Giraud-Mauduit, *Mathias Evans et le monde d'Ervil*, p. 25)

Pour résumer, ces tours expriment une convergence entre une obligation (qui correspond à un désir partagé, ou une planification propre à l'énonciateur, ou acceptée par ce dernier) **valide au moment de l'énonciation mais initiée dans le passé**, à réaliser dans un futur proche, et une requête qui vient d'être énoncée, et portant sur le même contenu propositionnel à réaliser dans un futur toujours proche (ici l'infinitive complément de *devoir*). Bien entendu, le co-énonciateur est supposé ignorant de l'existence de ce désir ou cette obligation antérieurs. Les tours déontiques de publicisation d'une obligation s'interprètent comme faisant référence à un item passé mais pas encore activé (« en suspens ») de la *To-do-List* d'un énonciateur, qui s'avère être en concordance avec un contexte contraignant cette même *To-do-List* avec un nouvel item allant dans la même direction déontique (ou une tentative récente de mise à jour, par une requête dirigée vers l'énonciateur du tour déontique).

Dans ce type d'emploi, *devoir* exprime souvent non pas une modalité *objective* au sens de (Lyons 1995), mais une modalité *inter-subjective*, c'est-à-dire soit une ancienne modalité déontique objective ou un désir d'un tiers « intériorisés » par l'énonciateur (i.e. qu'il a fait siens), ou le résultat d'un accord entre le désir de l'énonciateur et celui de tiers. Le déontique peut être donc ici une sorte de feinte boulétique, et servir à « grimer » un désir personnel en modalité inter-personnelle, selon une stratégie de diminution modale que l'on retrouve en anglais britannique par ex. avec la substitution d'un modal capacitatif (*can*) à e.g. un modal boulétique (*would/will*) dans les questions modalisées ; l'énonciateur se « dédouane » de son désir, en lui assignant une origine non-personnelle. La chose est particulièrement nette en (77)-(78) – mais un peu moins en (76) ; la modalité objective exprimée par *falloir* se prête particulièrement à ce masquage de la volition de l'énonciateur. On remarquera que dans cette série d'exemples, il ne s'agit plus de manifester la concordance entre deux plans (éléments de *to-do-list*) différents, dont l'un est passé, mais entre un plan et un autre élément contextuel : un topique présent dans la QUD, ou simplement une situation présente au sens très large – en (76)-(77), le seul fait de se trouver en face à face avec une personne liée à un plan passé suffit à réactiver ce plan, en quelque sorte.

- (76) Vous tombez bien, je devais vous offrir un cadeau.
- (77) Vous tombez bien, il fallait que je vous parle.
- (78)—**Il fallait justement** que je te parle de quelque chose, poursuit mon ami. — Je t'écoute attentivement. (S. Avril, *Seb and the City*)

Les verbes boulétiques sont bien sûr tout à fait possibles dans ces énoncés de concordance entre une situation actuelle et un plan passé, cf. (79)-(80) ; pour autant, ils n'ont alors aucune valeur atténuative. Autre point significatif, des tours sous-spécifiés entre lecture boulétique et déontique comme *avoir SN à Vinf*, sont aussi possibles avec ces contextes de concordance de plans :

- (79)« Et comme vous veillez aux intérêts d'une certaine personne, vous tenez à entendre ce que je dirai. N'est-ce pas ainsi ? ajouta-t-il avec un sourire méchant. (...) —Où, mon ami ! Je **voulais justement vous parler** de cette personne (...). (Dostoïevsky, *Œuvres*, LCI/19, LCI-ebooks, X)
- (80)—C'est Françoise. Bonjour, grande dinde ! —Salut, vieille noix ! Je **voulais justement t'appeler**. Où estu ? (G. Chaullet, *Fantômette en plein mystère*, ch. 11)
- (81) Vous tombez bien ! J'**avais un cadeau à vous donner**. (boulétique + déontique)
- (82)—Ton travail passera toujours en premier...
—Chut, murmura-t-il en posant un doigt sur ses lèvres. **J'avais justement quelque chose à t'annoncer** à ce sujet. Je me suis rendu à Sydney pour trouver un remplaçant. (T. Morey, *Mariage sous contrat*, Harlequin)

Il est à noter que l'infinitif peut être occasionnellement omis dans les énoncés de publicisation de plans, notamment avec *avoir une question* – le tour, bien qu'elliptique, reste de nature modale ; il sert à exprimer un désir de l'énonciateur qui fait écho à un sujet qui vient d'être abordé.

- (83) Au sujet des diacritiques, *j'avais justement* une question.
(https://fr.wiktionary.org/wiki/Discussion_utilisateur:CathFR, le 20/10/2016 à 15:17)

Enfin, et par contraste, on notera qu'il existe une sorte d'usage atténuatif du déontique *devoir*, mais celui-ci ne fait pas appel à l'imparfait ; au lieu de cela, il faut recourir au futur proximal en *aller*. Et comme précédemment par ex. en (78), le déontique est alors une « feinte » sociale, qui déguise un désir en obligation. L'atténuation est opérée ici selon une double modalité : d'une part *devoir* réduit la part de responsabilité personnelle de l'énonciateur dans ses actes, d'autre part le futur périphrastique rejette dans le futur (et donc, attribue une possibilité de ne pas être réalisé) le contenu propositionnel objet de l'obligation. Ce double mécanisme réduit considérablement la brutalité coercitive de l'énoncé d'un désir présent.

- (84) Excusez-moi, je vais devoir vous laisser + il va falloir que je vous laisse.

Le procédé temporo-modal avec le futur périphrastique est inverse de celui de l'imparfait puisqu'il vise le futur, et non le passé. Une autre différence importante existe entre ces tours et les tours atténuatifs à l'imparfait : la réalisation de l'obligation annoncée ne peut guère être éludée, et le co-énonciateur n'est pas sollicité. C'est-à-dire que les énoncés comme (84) ne sont pas des demandes conventionnelles (contrairement aux tours atténuatifs à l'imparfait).

3.6 Une hypothèse sur l'émergence sémantique des énoncés atténuatifs à l'imparfait

Je peux à présent formuler une hypothèse diachronique sur l'origine de l'emploi atténuatif de demande indirecte : je supposerai que ces derniers sont nés d'un développement pragmatique de l'emploi de motivation – il s'en distingue cependant par sa valeur conventionnalisée de demande, là où l'emploi de motivation n'a pas ce type de valeur.

Diachroniquement, il est assez vraisemblable qu'un acte de langage indirect d'abord produit de façon libre par un mécanisme pragmatique avec les énoncés boulétiques à l'imparfait, s'est ensuite conventionnalisé³¹. Le fait de rendre public un état privé (*vouloir*) est une stratégie commune d'acte de langage indirect basée sur un élément boulétique (au sens par ex. de (Asher & Lascarides 2001)). Dire que l'on veut, c'est indirectement pousser (voire forcer) autrui à rendre ce désir réel, si cet autrui a le pouvoir d'exaucer notre souhait (cf. *I want you to go*) ; dans ce cas l'acte indirect est un ordre, et la *To-do-List* affectée est celle du co-énonciateur. L'existence de tels chemins de développement est ainsi attesté dans la grammaticalisation en moyen anglais tardif de l'ancien verbe *willan* ('vouloir') comme auxiliaire des demandes polies (Jucker & Taavitsainen 2008b), notamment en anglais américain, cf. (85)-(86)³². Fait frappant, la forme grammaticalisée est passée – ce qui a initialement servi à ôter tout caractère coercitif à la demande, comme l'imparfait a servi à atténuer la force de *vouloir* ; cette forme est cependant dépourvue de sens passé dans ce contexte précis³³ :

(85) Would you pass me the salt ?

(86) I would like the salt, please.

Cette stratégie atténuative modale est à comparer avec une autre stratégie de politesse par modalisation, utilisant un verbe de sens capacitatif plutôt que boulétique, cf. (87).

(87) Could you pass me the salt ?

Avec *would* comme avec *could*, le marquage passé était sans doute originellement destiné à affaiblir la demande effectuée en la traitant comme simplement possiblement persistante au moment présent, mais cet effet atténuatif est devenu conventionnel – et son sens passé a disparu dans ce tels contextes d'emploi. D'ailleurs, on gardera à l'esprit que le *must* de l'anglais moderne est en fait lui-même une forme de passé du verbe vieil anglais **motan* et du moyen anglais **moten* (cf. (Yanovich 2016)), sa contrepartie présente ayant disparu, cf. par ex. (88).

(88) Mot ic nu cunnian hwon flin fæstrædnese...?

motan.prs.ind.1sg I now test a.little your resolution

'Puis-je maintenant mettre un peu à l'épreuve votre résolution ?' (Yanovich 2016:495)

Lorsque le co-énonciateur n'a pas le pouvoir d'exaucer ce désir, et que la *To-do-List* est celle de l'énonciateur, l'acte indirectement visé ne peut pas être coercitif / déontique ; il s'agit alors de requérir la collaboration d'autrui dans la réalisation d'une action – de façon assez peu diplomatique sans marquage passé, cf. par ex. (89) ; sans imparfait, le désir est presque un ordre. Il s'agit donc d'un type de demande collaborative. Je ferai l'hypothèse que comme avec *could*, *would* et *must*, l'état modal (boulétique ici) était originellement marqué à l'imparfait pour être affaibli au moyen d'une implicature de possible persistance (cf. §2.2). Cette implicature s'est selon moi conventionnalisée avec le reste du tour pour former une construction.

³¹ Cf. (Jucker & Taavitsainen 2008b) pour plusieurs analyses diachroniques de divers verbes de sens modal en anglais suggérant un processus de conventionnalisation détaillé. Il faudrait bien sûr mener un travail analogue sur le français pour donner de la substance à cette hypothèse, mais la répétition des schémas d'évolution parallèles en anglais rend très plausible une telle analyse pour le français.

³² On notera toute fois que si en (86) *would* n'a plus de sens passé, ce n'est en revanche pas toujours le cas. Nous sommes face à ce que (Davis & Gutzmann 2015:204) nomment un cas de *fission pragmatique* ; voir ces auteurs.

³³ L'évolution de *would* est à rapprocher de celle du conditionnel du français ; porteuse d'un pur sens contrefactuel passé et de futur dans le passé à un point de leur évolution, ces formes sont devenues *in fine* capables d'exprimer le seul contrefactuel présent (*would have* contrastant avec *would*), tout en conservant la capacité à exprimer en plus le futur dans le passé ; cf. (Molencki 2000) et (LeBlanc 1999).

(89) Je veux vous parler.

Globalement, donc il apparaît que les tours atténuatifs « standards » se sont **conventionnalisés pour exprimer une demande soumise à la ratification du co-énonciateur** – et qu’elle n’exprime donc plus un état passé de son sens *at issue*, mais une demande.

Formellement, je m’inspirerai du traitement proposé dans (Davis & Gutzmann 2015; Gutzmann 2015), pour expliquer comment un terme à sémantique mono-dimensionnelle, de nature purement *at issue* et non expressive, a pu évoluer vers un terme à sémantique multi-dimensionnelle, avec un contenu *non at issue* purement expressif; un processus que ces auteurs nomment *pragmaticisation*. (Davis & Gutzmann 2015) propose d’expliquer comment un terme présenté comme purement expressif en synchronie (et entièrement dépourvu de contribution au contenu *at issue*) s’est développé en deux étapes, à partir du cas de *boor* en anglais, synchroniquement « rustre » (dérivé de *rusticus*, avec une histoire et origine analogue). Partant du sens ancien « paysan », i.e. un sens *at issue* et non-expressif (il s’agit d’un emprunt au moyen-français « bovier »), celui-ci a développé (par une sorte de métaphore conventionnelle) une sémantique mixte représentée en (90) vers le 16^{ème} siècle, avec un sens expressif comparable à son sens actuel ; ultérieurement, le sens non-expressif ancien s’est trouvé perdu, et seul a subsisté le sens expressif (91).³⁴

(90) **Pragmaticisation – étape (i)** : $\text{boor} : \langle e, t \rangle^a > \text{boor} : \langle e, t \rangle^a \bullet \text{boor}_{ex} : \langle e, u \rangle^c$

(91) **Pragmaticisation – étape (ii)** : $\text{boor} : \langle e, t \rangle^a \bullet \text{boor}_{ex} : \langle e, u \rangle^c > \text{boor}_{ex} : \langle e, u \rangle^c$

La première phase de cette mécanique d’évolution (90) me semble aussi avoir très probablement existé dans la conventionnalisation de l’imparfait atténuatif, cf. (92). Mais la seconde, (91), n’est ici pas applicable³⁵. Il me semble que nous avons eu ici un cas de *permutation sémantique*, où l’ancien sens *non-at issue* (le sens de demande) a été promu *at issue* lorsque la construction est devenue une construction de demande (plutôt que de description de désir passé) et où inversement l’ancien sens descriptif *at issue* a été réduit à un contenu non-asserté/*non at issue*. Il y a promotion du premier, et déclassement du second, si l’on veut.

(92) $\lambda V(\text{IMPF}(V) \rightarrow \exists e[\text{ImpfRez}(e)(\wedge V) \wedge t \subset \tau(e) \wedge t < n]) : \langle a, t \rangle^a >$ ³⁶

$\lambda V(\text{IMPF}(V) \rightarrow \exists e[\text{ImpfRez}(e)(\wedge V) \wedge t \subset \tau(e) \wedge t < n]) : \langle a, t \rangle^a \bullet \lambda \phi. \text{IntentionProv}(\phi) : \langle s, t \rangle^c$

(93) $\lambda V(\text{IMPF}(V) \rightarrow \exists e[\text{ImpfRez}(e)(\wedge V) \wedge t \subset \tau(e) \wedge t < n]) : \langle a, t \rangle^a \bullet \lambda \phi. \text{IntentionProv}(\phi) : \langle s, t \rangle^c >$

$\lambda \phi. \text{IntentionProv}(\phi) : \langle s, t \rangle^a \bullet \lambda V(\text{IMPF}(V) \rightarrow \exists e[\text{ImpfRez}(e)(\wedge V) \wedge t \subset \tau(e) \wedge t < n]) : \langle a, t \rangle^c$

Notre examen des propriétés sémantiques des tours atténuatifs à l’imparfait est à peu près clos ; il en ressort qu’ils présentent de nettes propriétés de conventionnalisation sémantique. Passons à présent à l’étude de leurs propriétés formelles (morpho-syntaxiques) pour confirmer ce statut de tour conventionnalisé.

³⁴ (Davis & Gutzmann 2015) utilise en fait un opérateur diamant \blacklozenge plutôt que l’opérateur bulle de (Potts 2005), mais la différence entre ces deux opérateurs n’importe pas ici.

³⁵ Ni aucun des autres schémas d’évolution proposés dans (Davis & Gutzmann 2015).

³⁶ Le type logique *a* dans $\langle a, t \rangle$ dépend du type logique du prédicat verbal dénoté par la base verbale de la construction de sens boulétiq. Par ex. *je vous appelais pour Vinf* a deux arguments participants, et *a* est équivalent à $\langle e, \langle e, t \rangle \rangle$ alors que *je voulais Vinf* n’a qu’un seul argument participant, et *a* est alors simplement $\langle e, t \rangle$.

4 Arguments lexicaux-constructionnels en faveur de la nature conventionnalisée des tours atténuatifs à l'imparfait

La distribution lexicale et constructionnelle des tours « atténuatifs » offre en effet le plus évident et le mieux connu des arguments en faveur de leur conventionnalisation – il s'agit, en tout cas, du plus clair des arguments interdisant de les traiter comme des « effets contextuels productifs » de l'imparfait. Il a ainsi été suggéré dans la littérature existante (Abouda 2004; Anscombe 2004)³⁷ qu'assigner une nature productive aux tours atténuatifs était problématique, dans la mesure où il sont restreints à un de verbes ou constructions limités. (94) illustre deux des structures les plus fréquentes selon (Abouda 2004) :

(94) Je voulais+ venais vous parler.

Je vais ici passer en revue un certain nombre de faits formels qui donnent une assise empirique solide à l'hypothèse d'une conventionnalisation formelle des tours atténuatifs à l'imparfait.

4.1 *Vouloir* atténuatif : l'infinitive est-elle nécessaire ?

(Abouda 2004) argue que si l'on remplace l'infinitive par un SN complément, cf. par ex. (95), le sens d'atténuation disparaît des énoncés avec *vouloir*, et qu'il s'agit donc d'un indice syntaxique important de conventionnalisation. La syntaxe des tours atténuatifs requerrait une proposition infinitive selon Abouda (2004) ; un simple objet SN serait incompatible avec une telle interprétation.

Les données ne semblent toutefois pas aussi tranchées que cela. Bien que (95) ne soit pas prononçable de but en blanc pour passer commande (voir l'analyse des imparfaits forains en §3.4), un tel énoncé peut en revanche servir à s'excuser d'une situation déjà en cours, donc qui a débuté dans le passé, cf. (96), tout en effectuant possiblement une sorte de demande indirecte. (95) peut aussi être prononcé après que l'agent ait trouvé l'outil qu'il cherchait, comme manière de justifier sa présence ; dans ce cas il n'y a aucune demande, et pas de valeur atténuative.

En d'autres termes, comme les imparfaits « forains », ou les énoncés tels que (71), *vouloir* à l'imparfait avec un SN complément peut s'interpréter comme une tentative de motiver une situation par des désirs ayant débuté dans le passé, et ayant guidé les actions de l'énonciateur jusqu'au moment de l'énonciation. Si une dimension apologétique apparaît, cf. par ex. (96), i.e. si le co-énonciateur est présenté comme en position d'autorité axiologique, et si le désir exprimé n'a pas été satisfait, alors cette fonction apologétique peut se doubler d'un sens de demande indirecte – ce qui rapproche résolument (95) et (96) des énoncés atténuatifs à l'imparfait avec une infinitive ; (96) serait alors en quelque sorte paraphrasable par « je voulais acheter un outil », et l'on pourrait traiter cet énoncé comme un cas d'infinitive implicite dans ce contexte particulier.

(95) Je voulais un outil.

(96) (Contexte: une jeune-femme très bricoleuse, arrive devant le rayon outillage d'une quincaillerie, l'air hésitant ; elle est hélée par une vendeuse, et lui répond d'un air timide)

Excusez moi Madame, je voulais un outil.

J'en conclus que l'infinitive n'est pas *formellement* indispensable aux énoncés atténuatifs avec *vouloir*, à la condition *sine qua non* que le contexte permette de construire une interprétation de demande indirecte³⁸, avec un désir clairement identifié à placer dans la *To-do-List* de l'énonciateur ; il

³⁷ Je dois aussi indiquer que j'ai eu l'occasion d'entendre G. Kleiber, lors d'une communication orale à l'université de Craiova en 2004 (ou 2005, ma mémoire me fait défaut), offrir l'une des plus brillantes analyses de cet emploi, parmi d'autres, où il mettait précisément en avant ces mécanismes conventionnels que je citais plus tôt.

³⁸ Techniquement, celle-ci porterait sur une proposition implicite/sous-spécifiée. Il s'en suit que le traitement formel proposé en §3.2 pourrait être étendu à ce type d'exemple, à la condition une modélisation formelle de telles propositions sous-spécifiées. Je ne tenterai pas ici d'en proposer une implémentation, faut de place.

faut aussi bien sûr que le co-énonciateur soit en position d'autorité boulétique, i.e. de valider ou invalider la réalisation du désir de l'énonciateur. Certes l'absence explicite dans la forme linguistique d'une proposition visée par le vouloir (et donc l'absence de pontage temporo-modal lié à une infinitive explicite) rend plus fragile l'émergence d'une telle lecture, mais elle n'est pas impossible. L'infinitive n'est donc pas un critère rédhibitoire de conventionnalisation pour ces structures ; ce qui l'est, c'est la présence d'une proposition visée par le désir, identifiable dans le contexte.

4.2 *Vouloir* vs. les autres verbes désidératifs/boulétiques

On observera ensuite que *pace* (Abouda 2004)³⁹, il semble qu'un grand nombre de verbes ou constructions de sens boulétique sont en réalité susceptibles d'emplois atténuatifs de type déclaration indirecte (97)-(99) comme de demande indirecte (100)-(101). Malgré une orthographe parfois défectueuse, tous ces énoncés sont parfaitement acceptables – je donne ici quelques exemples avec *désirer*, *avoir envie de* et *compter* :

- (97) Dernièrement , il a beaucoup été question de pédophilie . Mais rassurez-vous, ce n' est pas exactement sur ce sujet que je **désirais vous [interpeller]...** (frWaC ; <http://www.pointscommuns.fr/au-revoir-les-enfants-film-92593.html>)
- (98) **j'avais envie de** vous faire part de mes emotions !!! (<http://www.yabiladi.com/forum/j-avais-envie-vous-faire-part-3-375558.html>, 20/10/2016, 15:43)
- (99) Aboné [sic] a [sic] des newsletters sur linnovation et l' invention j' ai recus [sic] ca et je **comptais vous en faire part.** (frWaC ; <http://chiens.forumactif.fr/education-et-comportement-f5/ils-ont-ose-le-faire-t725.htm>)
- (100) Quelles sont celles qui ont le plus d' impact [sic] ma prof m' a dis [sic] que c' était bon mais je **désirais avoir un avis différent** ... (frWaC; <http://www.marketing-etudiant.fr/forum/mise-en-valeur-e-l-offre-publicite-vt7818.html>)
- (101) Même si elles ne sont pas encore toutes constituées, je **désirais vous faire part** des 45 premières idées des "101 idées de scénarios " développées actuellement sur le forum Midnight _ D 20 chez yahoo. (frWaC ; <http://herosdaryth.free.fr/contribution.php?idsb=6>)

Il reste néanmoins vrai que *vouloir* est le verbe plus fréquemment rencontré avec ces emplois, et que certaines constructions de sens boulétique ne sont que très marginalement attestées (sans être impossibles, elles sont peu probables).⁴⁰ Considérons par exemple les énoncés atténuatifs exprimant des assertions indirectes. Une recherche sur le corpus FrWaC a produit 469 résultats pour *voulaiss te+vous dire que*, dont une grande majorité d'emplois atténuatifs. Par comparaison, *souhaitais te+vous dire que* a produit seulement 4 résultats atténuatifs dans FrWaC ; *désirais te+vous dire que* n'a produit aucun résultat, tout comme *escomptais te+vous dire que*. Faire varier le *verbum dicendi*

³⁹ Le corpus de (Abouda 2004), stylistiquement marqué (FranText, corpus d'Orléans), et sa petite taille, sont deux faits de nature à jeter le doute sur les résultats empiriques obtenus. Du point de vue des emplois de *désirer*, *compter* et d'autres verbes ou tours « désidératifs » plus rares que *vouloir*, et du fait des insuffisances qualitatives et quantitatives du corpus sur lequel (Abouda 2004) fonde ses observations, l'introspection aura de fait produit des résultats supérieurs, malgré les critiques que cet auteur adresse aux travaux recourant à des énoncés fabriqués. On sait que la méthode sur corpus a une limite intrinsèque : les items (mots ou constructions) rares ne sont jamais être assurés d'apparaître dans un corpus, si grand soit il ; la loi de Zipf nous indique que les mots les plus fréquents comptent pour l'immense majorité des occurrences lexicales d'un corpus ; elle s'applique également aux constructions. L'absence d'items rares dans un corpus même étendu n'est donc pas un argument recevable pour poser leur agrammaticalité.

⁴⁰ D'autres sont inacceptables pour des raisons sémantiques prévisibles : par ex. *l'envie me prend* est incompatible avec un désir antérieur à l'acte de parole – et donc incompatible avec une lecture atténuative, qui exprime un sens *non-at issue* de désir antérieur.

n'a pas été plus heureux : *voulais te+vous informer que* n'a produit aucun résultat dans FrWaC, comme *désirais vous+t'informer que*. Ces asymétries distributionnelles sont naturellement suspectes : elles confirment que *vouloir-IMPF PRONOM dire* a un statut à part. Comme celui-ci ne peut relever de la sémantique compositionnelle classique, on peut songer à un statut conventionnalisé de l'association de ces différents ingrédients formels pour constituer un sens périperformatif – i.e. qu'il pourrait s'agir de constructions. Ce fait reste donc à expliquer ; s'il n'y a pas ici essentiellement de question de *possibilité* distributionnelle (mais voir *infra* pour quelques restrictions), il y a néanmoins une question de *préférence* distributionnelle qui se pose – ce qui est un indice fort de conventionnalisation, au sens où toute collocation participe d'un mécanisme sémantique « associatif », plutôt que simplement productif / compositionnel.

4.3 *Venir, aller* et l'opposition ventif/itif

En plus de celle de *vouloir*, la fréquence d'emploi de *venir* dans les énoncés atténuatifs de type demande indirecte a été mise en évidence dans la littérature (cf. par ex. (Abouda 2004). Comment la chose peu-elle se comprendre ? Il est à mon sens capital de noter que même lorsqu'il apparaît sans *pour*, *venir VInf* représente aussi un tour modal⁴¹, et qu'il a un sens en grande partie téléologique/boulétique. Il s'agit d'une *construction de mouvement purposif* (ou CMP) associant un verbe fléchi et une infinitive (souvent nue) à valeur purposive^{42,43}. Hors emplois atténuatifs (qui dénotent encore une fois des requêtes indirectes dans la dimension *at issue*), cette structure dénote un modal de type boulétique/téléologique, portant sur la proposition dénotée par *VInf* – et à ce titre, il s'agit d'un marqueur présentant une indéniable convergence avec *vouloir*.

On pourrait être tenté de rapprocher *aller* de *venir* dans cette fonction téléologique. Cependant une rapide comparaison entre CMP ventives avec *venir* (102) et itives avec *aller* (103) révèle une différence frappante. Avec l'imparfait, seule une lecture de type intention contrariée, i.e. une interprétation avertive au sens de (Kuteva 1998), est disponible pour (103) – ceci contraste fortement avec la lecture atténuative de (102), et constitue un clair argument en faveur d'une analyse constructionnelle différenciée de tels tours ; nous avons affaire à des constructions distinctes, avec des sens conventionnels distincts.

(102) Je venais vous donner ce présent.

(103) #J'allais vous donner ce présent.

A ma connaissance, le seul autre verbe de mouvement capable de lectures atténuatives est aussi ventif (et non itif), il s'agit d'*accourir*, (dans une CMP avec ou sans *pour*) cf. (104) – notons qu'il peut aussi avoir un emploi d'acte de langage indirect, cf. (105) (il s'agit ici d'un fait exceptionnel dû au discours rapporté)⁴⁴.

⁴¹ C'est en fait une construction au sens de (Goldberg 1995).

⁴² Il ne s'agit pas des « constructions quasi-sérielles » à la (Pullum 1990), cf. 'go buy', ou des « pseudo-coordonnées » en 'go and fetch', qui ont des propriétés de verbes sériels : ainsi *Mary went and fetched John* décrit bien deux événements réalisés ; *Mary went to fetch John* peut n'en décrire qu'un seul (si Mary n'a pas trouvé John, par exemple). Sur l'émergence de ces constructions dans les langues indo-européennes voir (Yates 2014). Les CMP du français trouvent leur source dans l'extension de l'infinitif au détriment du supin dans les constructions purposive itives en latin : *ire dormire* < *ire domitum*. Les infinitives en *pour* sont issues d'une généralisation de ces constructions initialement associées aux seuls verbes de mouvement. Voir (Väänänen 1967). Elles ne sont bien sûr pas non plus à confondre avec les temps périphrastiques dérivés de constructions à verbes de mouvement : futur en *aller* ou passé en *venir*, cf. (Liere 2011) et (Gosselin 2010).

⁴³ L'infinitif n'est cependant pas un complément du verbe fléchi, puisqu'il s'agit d'une construction ; sur ce point voir (Gosselin 2010).

⁴⁴ On remarquera que c'est alors un ordre (*aide-moi*) qui est introduit indirectement dans le CPS, et non une proposition donnée comme vraie dans le CG ; voir §3.2. Cet exemple est un « hybride » rare entre les emplois de demande indirecte, et de déclaration indirecte.

(104) Scélérat ! J'accourais te donner ton salaire. (F. Boisard, 1817, *Fables*, Livre V, Fable III, p. 101)

(105) Je ne savais pas qu'elle fût ici. J'accourais pour te dire : Aide-moi... (A. Anicet-Bourgeois, 1834, *La Vénitienne*, Acte III, Scène V)

Et si la CMP *courir VInf* n'est elle pas capable de lectures atténuatives, c'est qu'elle est itive, et non ventive, cf. (106) :

(106) #Je courais/cours te dire : aide-moi...

Que les CMP itives comme *aller Vinf* ou *courir Vinf* soient incapables de lectures atténuatives semble donc lié à l'opposition itif/ventif. Je ferai ici l'hypothèse que ceci tient au fait que les verbes ventifs en français (comme dans nombre de langues) ont servi à conventionnaliser des sens d'imminence / de futur proche (cf. (Bybee, Perkins & Pagliuca 1994)), « bloquant » ainsi la conventionnalisation d'une interprétation atténuative (au sens du *blocking* de (Copestake & Briscoe 1995)).

De façon frappante, néanmoins, certains verbes de mouvement ventifs, sous une forme lexicale normale avec un subordonnée en *pour*, ou dans une CMP, ne sont guère (ou seulement très marginalement) capables d'une lecture atténuative au présent, et pas du tout à l'imparfait ou au passé composé. C'est le cas d'*arriver* :

(107) ?J'arrivais+#arrive (pour) te saluer.

(108) ??Je suis arrivé te saluer.

Il semble qu'*arriver* ne soit que plus difficilement associable à un complément de visée, i.e. à une valeur boulétique/téléologique liée à la *To-do-List* de l'énonciateur ; ceci a constitué sans aucun doute un obstacle de taille à la production d'interprétations atténuatives (sans visée placée dans le passé, pas de demande ni déclaration indirecte). On pourrait être tenté d'invoquer des raisons historiques, car il s'agit d'un verbe lexicalisé entre ancien et moyen français à partir du dérivé *ad-river*, alors que les CMP en *venir(e)* datent du bas-latin⁴⁵. Mais l'argument est à double tranchant : *accourir* a été lexifié à peu près à la même époque, et il est lui tout à fait capable d'usages atténuatifs – et *courir* n'est pas capable de lectures atténuatives.

Nous avons donc ici matière à penser que la conventionnalisation linguistique joue un rôle non-négligeable dans la qualification ou disqualification des constructions susceptibles de recevoir des emplois atténuatifs. Si la présence d'un sens boulétique/téléologique est une condition *sine qua non* de l'apparition d'un sens atténuatif, il ne s'agit pour autant pas d'une condition suffisante : celle-ci est sujette à une forme de contrainte formelle de collocation qui semble inexplicable par des mécanismes purement productifs et synchroniques.

Ce contraste entre nécessité d'une base sémantique boulétique/téléologique, d'une part, et conventionnalisation linguistique d'autre part, confirme que **les énoncés atténuatifs sont en fait des structures T/A/M composites conventionnalisées**. Nous allons proposer de comprendre l'évolution formelle de ces structures vers la conventionnalisation en termes de *constructionnalisation* (Traugott & Trousdale 2013) en §4.4.

4.4 Les structures atténuatives comme réseaux de constructions

Nous avons d'ores et déjà établi que si les bases verbales des énoncés atténuatifs à l'imparfait se doivent impérativement de présenter un composant de sens boulétique/téléologique, celui-ci ne suffit pas à qualifier un énoncé pour une valeur atténuative ; tous les verbes désidératifs, ni toutes les

⁴⁵ En outre les constructions et périphrases avec *venir* sont incontestablement plus nombreuses, ce qui témoigne d'une plus grande plasticité : voir le passé en *venir de*, et la constructions à verbe quasi-sériel (Pullum 1990) « la balle est venue frapper le mur du fond ».

constructions à CMP ne sont pas capables de lectures atténuatives, cf. (109), qui ne peut avoir qu'une lecture descriptive :

(109) #Je formais le souhait de / [nourrissais+ressentais] le [désir+souhait] de vous parler.

Comme nous l'avons déjà signalé en §4.2, il est frappant que la fréquence relative de *vouloir* dans les tours atténuatifs soit très supérieure à celle des autres verbes : au moins 7,5% des emplois à l'imparfait de *vouloir* identifiés dans Frantext entre 1850 et nos jours apparaissent dans un tour atténuatif, contre 2,5% des emplois de *désirer* et 0,4% de ceux de *souhaiter*. Ce fait distributionnel troublant, et massif, n'est pas explicable par une hypothèse de simple combinatoire transparente et productive entre l'imparfait et un quelconque composant de sens boulétique/téléologique ; il y a manifestement des préférences distributionnelles, qu'il est tentant de comprendre en termes d'arbitraire conventionnel (et d'association sémantique) plutôt que de sémantique compositionnelle.

Et surtout, ce qui est une affaire de *préférence* (ou *fréquence*) distributionnelle en synchronie paraît devenir une question de *possibilité* distributionnelle si on l'envisage diachronie. Une rapide recherche sur Frantext a montré qu'alors que *vouloir* offrait des dizaines d'occurrences atténuatives pour le français de la Renaissance et préclassique, *désirer* et *souhaiter* n'en n'offraient eux aucune avant plusieurs siècles encore ; la première occurrence rencontrée pour *désirer* avec un pronom oblique est donnée en (110)⁴⁶ :

(110) - Je désirais vous voir, monsieur... pour une affaire de la plus haute importance... (Eugène Sue, *Les Mystères de Paris*, 1843, p. 551)

Ce point de donnée me semble capital, dans la mesure où il suggère que le nombre de « structures atténuatives » était initialement plus restreint (et avant tout restreint à *vouloir*), et que nous sommes face à un cas d'évolution diachronique qualifié dans (Traugott & Trousdale 2013) de *changement constructionnel*. Je ferai donc ici l'hypothèse que les énoncés à l'imparfait recevant une interprétation atténuative constituent en réalité un *réseau de constructions* au sens de (Timponi Torrent 2015) (voir aussi la notion d'*agrégat* dans (Norde & Beijering 2014)) – où construction s'entend au sens de (Goldberg 1995). J'emprunterai en outre à (Michaelis 2011) l'idée que les temps verbaux sont, comme n'importe quel marqueur linguistique, susceptible d'avoir des usages conventionnalisés dans des associations avec d'autres marqueurs, et notamment des classes de verbes, définies selon des critères variables (sémantiques, mais pas seulement).

L'hypothèse diachronique que je voudrais proposer est la suivante : il y aurait eu au départ de cette évolution une interprétation productive associant par ex. *vouloir*, un marquage à l'imparfait, et une implicature (initialement conversationnelle) liée aux propriétés d'inertie de l'imparfait avec les verbes d'état – implicature en vertu de laquelle le vouloir est donné comme possiblement valide jusque dans le présent. Imparfait et ingrédient boulétique/téléologique auraient, à l'origine, mobilisé une sémantique compositionnelle productive, avec des effets pragmatiques (des implicatures conversationnelles). Cette implicature d'une incertitude épistémique de type non *at-issue*, serait devenue l'élément de sens saillant de la construction par conventionnalisation (en relation avec la construction, et nulle part ailleurs). Le nouveau sens conventionnel aurait été restreint à des combinaisons lexicales et constructionnelles particulières. Puis ce réseau constructionnel aurait été peu à peu étendu à d'autres bases verbales boulétiques/téléologiques (quelques autres verbes désidératifs, la construction boulétique en *venir*, *finir+terminer*, et les verbes de mode communication), *via* un

⁴⁶ (Abouda 2004) indique avoir une « enquête » auprès d'un groupe de locuteurs, à partir d'énoncés fabriqués, qui aurait montré que *désirer* n'avait pas véritablement la possibilité d'avoir de lectures atténuatives. Mais il ne donne aucun détail ni sur la taille du groupe, ni sur le matériel expérimental employé, de sorte qu'il est difficile de donner grand crédit à cette étude. Enfin, et surtout, elle va à l'encontre des dizaines d'exemples attestés retrouvés dans FranText sur frWaC ou directement via des requêtes par Google ; ces données ainsi que mon intuition de locuteur me portent à penser que *désirer* (ainsi que de très nombreux autres verbes ou constructions de sens boulétique) est parfaitement capable de lectures atténuatives – bien que plus rarement que *vouloir*.

processus de « recrutement analogique ». L'élargissement progressif de ce réseau n'a pas encore effacé le caractère arbitraire de l'interprétation de ces constructions (i.e. sa nature associationnelle). Je tiens à souligner au passage que cette évolution est restée de nature locale (Bybee 2010:151), i.e. qu'il ne s'agit pas d'une évolution globale du sens de l'imparfait – i.e. l'imparfait n'a pas de sens atténuatif conventionnalisé ; seule les constructions atténuatives le possèdent. Nous sommes face à une question de « grammaire locale », et non de « grammaire globale ».

4.5 Imparfait vs. conditionnel et impératif dans les énoncés atténuatifs

Un argument final, et à mon avis décisif, en faveur d'une analyse en termes de réseau de constructions, tient au fait que l'imparfait et le conditionnel (présent vs. passé) peuvent alterner d'une façon seulement limitée dans ces énoncés : en gros, seuls *vouloir* et *souhaiter* semblent susceptibles de se combiner avec le conditionnel pour exprimer une forme d'atténuation.

Il est frappant de constater que *venir Vinf*, pas plus qu'aucune autre construction capable de lecture atténuative à l'imparfait, ne peut recevoir de lecture atténuative au conditionnel présent, contrairement à *vouloir* : (112) ne peut exprimer une requête atténuée. Ceci confirme le caractère constructionnel (et non pas transparent) de l'interprétation atténuative de *voudrais /souhaiterais* ; et en creux, ceci fait apparaître combien les atténuatives à l'imparfait forment un réseau constructionnel plus large que celles marquées au conditionnel, avec un début de systématisation de son fonctionnement sémantique.

(111) Je venais vous demander un conseil.

(112) #Je viendrais vous demander un conseil.

Par ailleurs, comme cela a été suggéré dans (Patard, Grabar & De Mulder 2015) il semble que le conditionnel passé de *vouloir* (et plus marginalement celui de *désirer* et *souhaiter*) puisse aussi recevoir une interprétation atténuative. Celle-ci combine les propriétés d'ancrage passé du vouloir propre aux constructions atténuatives à l'imparfait, avec une atténuation de l'ordre de l'irréel, comme avec le conditionnel, le tout produisant une atténuation encore renforcée⁴⁷ tant par rapport à une atténuative au conditionnel présent ou à l'imparfait, cf. (113)-(114) :

(113) Holmes se racla la gorge et dit : « Sir, je suis désolé de vous déranger... mais j'**aurais voulu** vous demander... » (R. Pollès, 2012, *Alice, Lewis, Holmes & le chien des Baskerville*, p. 53)

(114) J'aurais souhaité savoir si le système de navette gratuite est valable également pour les studios Warner bros ? (https://www.tripadvisor.fr/FAQ_Answers-g32655-d78682-t338183-Bonjour_j_aurais_souhaite_savoir_si_le_systeme.html, le 29/11/2016 à 14 :45)

Comme avec le conditionnel présent, l'emploi atténuatif du conditionnel passé est restreint aux seules constructions atténuatives en *vouloir* et *souhaiter*. La nature conventionnalisée de la lecture dans la construction saute cette fois aux yeux ; à titre de comparaison, les lectures « descriptives » du conditionnel passé tel qu'en (115) ou (116) ont une interprétation contrefactuelle « fermée », c'est-à-dire que l'énonciateur indique que la possibilité attachée est présentée comme inaccessible au moment de l'énonciation (et que le désir exprimé est résolument irréel – il ne s'agit donc pas d'une demande). Ainsi (115) implique de façon monotone et non-défaisable la proposition négative *Je ne suis pas un artiste* ; il s'agit d'un emploi non-atténuatif, et purement descriptif. Par contraste, (113)-(114) n'ont aucune implication négative de ce type, ce qui les distingue très clairement des phrases contrefactuelles passées standard, bien connues pour ces mêmes propriétés d'implication négative, cf. (Van Linden & Verstraete 2008) – propriétés qui sont absolument conventionnalisées dans les phrases matrices « standards » au conditionnel passé. Nous avons donc affaire à un emploi constructionnel du conditionnel passé qui présente un écart substantiel par rapport à ses emplois non-constructionnels.

⁴⁷ Il faudrait donc ajouter un autre cas d'atténuation « double » à notre hiérarchie des emplois atténuatifs, cf. (56) (atténuation « grammaticale+grammaticale »), avec un double marquage grammatical. Et une atténuation « triple » (« lexicale+grammaticale+grammaticale ») avec un verbe de sens atténuatif et le conditionnel passé est même possible, cf. (114).

(115) J'aurai voulu être un artiste. (*Starmania*, "Le Blues du businessman", Berger/Plamondon, 1978))

(116) Mon frère aurait voulu partir.

4.6 « Effet de bande » (*gang effect*) et extension lexicale des emplois atténuatifs

Enfin, ces contrastes distributionnels entre le conditionnel et l'imparfait nous renvoient, *mutatis mutandis*, à nos observations diachroniques de §4.4 sur *vouloir* et les autres verbes et constructions boulétiques : l'étrécissement actuel du réseau constructionnel atténuatif avec le conditionnel est à rapporter à la (probable, ou au moins relative) étrécissement initial de celui du réseau constructionnel atténuatif avec l'imparfait il y a quelques siècles. En synchronie, le contraste entre l'« imparfait atténuatif » et le « conditionnel atténuatif » est saisissant : le premier est possible avec une large palette de constructions (encore) inaccessibles au second.

Le recrutement croissant (par analogie) de nouvelles bases verbales autorisant un « imparfait atténuatif » pourrait bien en outre ouvrir doucement la porte à une re-motivation sémantique compositionnelle du réseau constructionnel ainsi formé, qui, progressivement, paraît s'acheminer vers un mécanisme de restriction de sélection pour déterminer la possibilité de l'emploi d'une base verbale dans une construction atténuative – à savoir que les constructions atténuatives à l'imparfait pourront sans doute à terme accepter n'importe quelle base verbale de sens téléologique/boulétique. C'est du moins le pari que l'on peut faire.

Ce type de phénomène n'est pas sans rappeler ce que l'on a appelé par ex. dans l'*effet de bande* (« gang effect ») en phonologie (Bybee 2010:69) pour expliquer l'extension progressive de paradigmes de taille allant croissant par le temps : le groupement initial de quelques formes analogues, sur la base d'un mécanisme d'analogie, constituant une sorte de centre de gravité par la mise en place de régularités locales. De la même manière, l'ouverture du réseau constructionnel atténuatif à d'autres verbes que *vouloir* marque le début d'un phénomène d'« attractivité paradigmatique » qui peut s'accompagner d'une re-motivation compositionnelle croissante.

Je ne discuterais pas ici des modalités exactes d'une telle évolution ; elles sont bien au-delà des ambitions de cette contribution. Suivant (Alegre & Gordon 1999) et (Pinker 1991), il serait possible de distinguer entre deux types de mécanismes derrière les processus de « recrutement constructionnel » par analogie, aboutissant à l'élargissement d'un réseau constructionnel : des processus basés sur des règles symboliques, et des processus de nature associative (au sens connexionniste et neuronal). Le premier type de processus me semble manifestement plus apte à rendre compte des réseaux constructionnels déjà étoffés, et pour lesquelles il est devenu possible de re-motiver l'appartenance au réseau par des règles sémantiques symboliques, homogénéisant par ex. les restrictions de sélection propres aux constructions du réseau, ou le typage sémantique des membres du réseau à un quelconque autre égard. Le second au contraire correspond à une motivation sémantique beaucoup plus diffuse pour les membres du réseau, qui ne peut pas véritablement (ou difficile) être traduite dans un formalisme tel qu'une sémantique montagovienne augmentée de types sortaux (voir par exemple la *Typed Composition Logic* de (Asher 2011), mais qu'un modèle de type *vector space semantics* (cf. (Turney & Pantel 2010), ou n'importe quelle approche quantitative de phénomènes tels que les collocations ou autres tendances distributionnelles lexicales (ou morphol-lexicales) serait plus à même de capter (voir par ex. (Venant & Victorri 2012; Diwersy 2012)).

4.7 Quelques remarques sur les conventions de forme pesant sur les énoncés atténuatifs de déclaration indirecte

Tournons nous à présent à nouveau vers les caractéristiques formelles des énoncés atténuatifs exprimant des demandes indirectes à l'imparfait. Plus encore que les énoncés atténuatifs standards, ils imposent une analyse en termes constructionnels. A ma connaissance, on peut en fait restreindre à trois grands ensembles les bases verbales capables de lectures de ce type : (i) *vouloir*, *souhaiter*, *désirer* suivis d'un *verbum dicendi* ou bien d'une infinitive avec un verbe de transfert d'informations,

(ii) *venir* suivi d'une infinitive du même type, et (iii) un verbe de mode de communication (*appeler, téléphoner, bigophoner, écrire* et des néologismes comme *skyper*) suivi d'une infinitive en *pour*. Cette dernière sous-classe de constructions est spécifique aux emplois de déclaration indirecte. Les emplois de déclaration indirecte partagent donc avec les emplois atténuatifs de demande indirecte l'obligation de comporter un ingrédient formel de sens boulétique/téléologique ; il y ajoutent un prédicat de communication verbale. Mais ce dernier est la base verbale dans les emplois (iii), et ceci est une différence formelle nette entre les réseaux constructionnels des demandes vs. déclarations indirectes.

Si le sens boulétique/téléologique est porté par la base verbale marquée à l'imparfait, alors le plus souvent le verbe *vouloir* apparaît, très fréquemment associé à *dire*.⁴⁸ D'autres verbes ne sont pas impossibles ; on les trouve non seulement avec des lectures atténuatives standards comme (117) mais aussi des lectures périperformatives, (118) :

(117) Je **souhaitais vous annoncer** que l'opération européenne au Kosovo est prête à partir et, dès que la résolution du Conseil de sécurité aura été approuvée, nous serons en mesure de la mettre en œuvre. (Javier Solana, Débats du Parlement européen, 29 mars 2007, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+CRE+20070329+ITEM-005+DOC+XML+V0//FR>)

(118) Bonjour, Sarah Gallagher à l'appareil. Je ne cherche nullement à vous mettre mal à l'aise, je **souhaitais** simplement... (...) Je **souhaitais** simplement **vous dire** que j'étais désolée d'être venue chez vous de cette manière. (C. Stevens, *Il coule aussi dans tes veines*, trad. S. Danchin, L'Archipel, Montréal)

Si au contraire la base verbale à l'imparfait n'a pas de valeur boulétique/téléologique, alors elle doit régir un infinitif de but, ou une complétive de but, et cette structure infinitive doit impérativement spécifier l'objectif communicatif poursuivi. En outre, seuls des verbes ou locution désignant un moyen ou canal de communication sont susceptibles d'apparaître dans la base verbale ; les plus fréquemment cités dans la littérature sont liés aux communications verbales par téléphone, il s'agit d'*appeler* et *téléphoner* (on peut y ajouter *passer un coup de fil, bigophoner...*) :

(119) Je vous **téléphonais pour savoir** si ma voiture était réparée, [au téléphone] (Berthonneau & Kleiber 1994)

(120) (a) — L'Arquebuse ! C'est moi ! hurlai-je dans l'appareil. Je **t' appelais pour que** tu me dises que tu m'aimes.

(b) . . . désolé de t' avoir réveillée. . . Je te rappellerai demain. . .

— Mais non ! De toute façon, je ne dormais pas encore, je venais de finir mon devoir de math.

— Justement, je t'appelais à ce sujet... Tu sais, les systèmes d'équations au premier degré ? (Abouda 2004)

(121) « En fait, je **t'appelais pour t'informer** que nous partons aux Canaries. (...)

— Ca vous fera du bien, acquiesça Leyne. » (J. Steele, *Un enfant inattendu*, Harlequin)

Tous les néologismes technologiques liés à la visioconférence me semblent également possibles :

(122) Je te *skypais* pour prendre de tes nouvelles.

Enfin, la communication écrite peut aussi valoir ; l'imparfait épistolaire du latin n'a pas conservé sa vigueur, mais il me semble néanmoins possible, et est attesté, notamment dans des échanges épistolaires électroniques (courriels, textos, échanges asynchrones sur forums de discussion, etc.) :

⁴⁸ Il ne faut pas confondre la construction *vouloir-IMPF PRONOM dire* avec la construction *vouloir dire se* traduisant lexicalement en anglais par *mean* ; cette dernière, où l'argument destinataire est optionnel, sert à reformuler un acte de langage déjà introduit, et est licite au présent comme au passé composé ou au plus-que-parfait (contrairement à *vouloir-IMPF PRONOM dire*). Sous sa forme impersonnelle *ça veut dire*, elle a encore d'autres emplois – elle exprime la traduction ou équivalent sémantique d'une séquence précédente.

(123) Je t'écrivais pour prendre de tes nouvelles.

(124) Je vais attendre le support de 3,958 pour ré-entrer et alors pyramidaliser jusque vers 4,801. qu'en penses tu. Je t'écrivais pour te demander quelle sera la T° prévue en Louisiane pour la fin de cette semaine. ([http://www.dailyfxforum.com/threads/385957-Gaz-Naturel-\(NGas\)/page172](http://www.dailyfxforum.com/threads/385957-Gaz-Naturel-(NGas)/page172), 03/10/2016))

(125) Salut Flo. Ca va ? Je t'écrivais pour savoir si ca te disais de devenir partenaires avec Behind the virtual ? Bon dimanche ! (<http://www.leblogdeflo.fr/me-contacter>, 03/10/2016)

On remarquera que l'effacement de l'infinitive introduite par *pour*, et son remplacement par un syntagme nominal, par exemple, fait irrémédiablement disparaître le sens atténuatif de cette classe d'énoncés de déclaration indirecte ; ceci est manifestement lié au fait que la totalité du sens modal tient à l'infinitive, et démontre renforce un peu plus encore leur statut constructionnel.

(Abouda 2004) avait quant à lui proposé de voir dans le *vouloir* des emplois de déclaration indirecte ce qu'il nomme un verbe « transparent »⁴⁹, un « auxiliaire modal ». Un des principaux arguments proposés dans cet article est que l'infinitif *vouloir dire+demander* serait équivalent à (l'infinitif) *dire+demander*, à la nuance d'atténuation près. Pour étayer ce point, (Abouda 2004 :71) argue qu'il existe une analogie entre (126)/(127) et (128)/(129) – i.e. dans ces paires, l'énoncé sans verbe modal/attitudinal serait une paraphrase de l'énoncé avec verbe modal/attitudinal :

(126) Je crois que Pierre est un bon candidat

(127) Pierre est un bon candidat. (“paraphrase (126)”)

(128) Je voulais vous demander où était la sortie + vous dire que Pierre est là.

(129) Je vous demande où est la sortie + dis que Pierre est là. (“paraphrase” (128))

Il y a cependant un problème de taille avec cette analyse, car ce n'est pas à (129) que (128) devrait être équivalent, mais à (130). En effet pour qu'un test de paraphrase démontre clairement qu'un sens « transparent » est attribuable à *vouloir*, il faudrait que les marques flexionnelles employées soient identiques sur les verbes de ces énoncés. Or ce n'est pas le cas ici, et manifestement, (130) n'est pas équivalent à (128). Le phénomène à décrire est donc plus complexe que ne le suppose Abouda (2004) – il faut faire intervenir la notion de construction, plutôt que de voir dans *vouloir* un « auxiliaire modal ».

(130) Je vous demandais où était la sortie + vous disais que Pierre est là.

Le passage au présent de *vouloir dire* confirme notre impression : (131) est moins facile à interpréter comme atténuatif que (128), et s'interprète plutôt comme une reformulation d'un usage descriptif (dans un contexte où l'énonciateur ré-itere une demande/une déclaration implicite ou peu claire, par

⁴⁹ Abouda (2004) entend par là que la contribution sémantique de *vouloir* dans ces structures serait négligeable. Puisqu'il s'agit d'une construction, la chose pourrait paraître trivialement vraie ; en même temps, avec l'idée d'une sémantique associationnelle, je défends plutôt une analyse selon laquelle *vouloir* conserve une « saveur boulétique » motivant la construction – sans qu'il y ait compositionnalité. Il me semble qu'il faut bien distinguer entre construction « lessivées », dont les ingrédients formels ont perdu toute rôle sémantique associationnel, et constructions pour lesquelles au moins certains éléments conservent, peu ou prou, un rôle sémantique associationnel motivant l'interprétation de la construction par leur sens hors de la construction (i.e. motivant le local par le global). Une approche distributionnelle par ex. à la (Diwersy 2012) me semble tout à fait à même de démontrer l'existence de ces fonctions associationnelles, en montrant des convergences distributionnelles entre les constructions et ceux de ses ingrédients pouvant apparaître hors de la construction, et ayant conservé un rôle sémantique associationnel dans celle-ci.

exemple) – ce qui est inexplicable si *vouloir* est réellement « transparent », et que l'on fait de l'infinitif *vouloir dire* une construction performative comme Abouda (2004) le suggère.⁵⁰

(131) Je veux #vous demander où est la sortie + #vous dire que Pierre est là.

Cette hypothèse d'un *vouloir* « transparent » dans une construction infinitive performative *vouloir dire* n'est guère soutenable non plus en regard de paires comme (132)-(133), où *voulant vous dire ma détresse* n'est pas équivalent à *vous disant ma détresse* – (132) situe la faute dans le *vouloir*, (133) dans le *dire*.

(132) En voulant vous dire ma détresse, j'ai commis une faute.

(133) En vous disant ma détresse, j'ai commis une faute.

Cette discussion nous ramène aussi à une observation cruciale, extensible aux emplois de demande indirecte : sans marquage de *vouloir* par l'imparfait, l'interprétation atténuative de *vouloir dire+demande* n'existe pas, *pace* Abouda (2004). La flexion verbale est elle aussi une partie intégrante de la construction.

Tout au plus peut on voir dans *vouloir* une sorte d'ingrédient verbal boulétique générique, pris dans le tout complexe de la construction de façon associationnelle et non compositionnelle, que l'on peut à certaines égards rapprocher des éléments verbaux de sens générique⁵¹ dans ce que l'on nomme prédicats complexes. L'apparent caractère « léger » ou « générique » du verbe en question est en réalité indissociable de son statut constructionnel / collocationnel, i.e. de son appartenance à une locution verbale plus ou moins conventionnelle et associationnelle, i.e. ne relevant assurément pas d'une simple sémantique compositionnelle. Pris lui aussi dans une structure complexe conventionnalisée, *vouloir* n'a ni la structure argumentale, ni le sens aspectuel, ni la sémantique générale de sa contrepartie « lourde », puisqu'il n'a plus de caractère *autonome* dans une relation forme/sens de type compositionnelle ; la grammaire locale de *vouloir* dans les constructions atténuatives n'est pas celle du *vouloir* « global » ; pour autant, il conserve une sorte de fonction de « signal boulétique ». On peut citer les nombreuses observations sur les emplois « légers »/ « génériques » de verbes lexicaux dans des constructions de type prédicats complexes, dont les propriétés en termes de structure argumentale, de structure événementielle, et de sémantique générale ne correspondent pas à celles de la forme « lourde » du verbe, et sont indissociables de celles du prédicat complexe, i.e. de la construction, auquel ils appartiennent, cf. par ex. (Butt 2010), sans pour autant n'avoir plus aucun rapport sémantique avec elle (sauf dans des cas de lexification complète). J'arguerai que le lien sémantique des parties avec le tout est alors de nature associationnelle.⁵²

En somme, je place l'**association sémantique** (ou **sémantique associationnelle**), au cœur de telles constructions multi-prédicatives, et je la définis comme suit : il y a **association sémantique** lorsque **le sens du tout que forme une expression complexe n'est pas strictement équivalent à la composition du sens des parties** (au sens d'une application fonctionnelle ordonnée stricte entre éléments de la structure composée), et que, tout en étant sémantiquement voire formellement non-

⁵⁰ Cf. (Abouda 2004:71) : « Nous considérons l'infinitif des énoncés atténuatifs déperformatifs comme un verbe performatif : c'est parce que le verbe *vouloir* est transparent que la suite *Je voulais dire/demander* se présente comme sémantiquement équivalente à *Je dis/demande*. »

⁵¹ Cf. par ex. les prédicats complexes à « verbe léger » de type V+SN ; mais nombre d'autres types de prédicats complexes font intervenir deux formes plus proprement (voire clairement) verbales, cf. par ex. (Butt 2010), (Schultze-Berndt 2000), (Baker & Harvey 2010), *inter alia*.

⁵² Il est d'ailleurs clair dans les travaux formels sur les prédicats complexes et les verbes sériels qu'ils ne présentent pas une sémantique compositionnelle ; voir par ex. (Baker & Harvey 2010). L'absence de structure fonctionnelle hiérarchisée classique dans leur sémantique, remplacée par une structure « plate » et des sortes d'opérations d'unification au lieu d'applications fonctionnelles, est une idée que j'ai indépendamment défendue pour ce même type de structure ; voir (Caudal, Nordlinger & Seiss 2013).

autonomes, au moins à certains égards, **les parties sont porteuses, ou associables à des informations qui contribuent au mieux à flécher le sens du tout selon des modalités différentes de la compositionnalité classique** (i.e. en particulier, sans ordonnancement stricte des parties dans une composition modélisable comme des applications fonctionnelles enchâssées⁵³, avec la hiérarchie classique : *sens du modifieur* > *sens du prédicat* > *sens de l'argument*⁵⁴), **au pire à le motiver**. Ce mode d'association sémantique est inhérent à la constructionnalisation d'une combinaison de marqueurs linguistiques, au moins dans ses premières étapes, i.e. avant une évolution radicale de type *bleaching*, lexification ou exaptation (Ramat 1998) ; ses éléments ne présentent donc plus la totalité des propriétés qu'ils possèdent à un niveau grammatical global, hors de la construction concernée (ceci explique pourquoi *vouloir* dans l'association « impératif atténuatif » ou « imparfait périformatif » semble être « léger ») – et ils en acquièrent d'autres qu'ils ne possèdent pas. Pour autant, ils ne sont pas totalement opaques, et persistent à avoir une forme de fonction sémantique certes très dégradée dans le tout en comparaison d'une composition productive, mais bien réelle.

5 Conclusion : les énoncés atténuatifs à l'imparfait – singularités et analogies

Récapitulons à présent, puisqu'il est temps de conclure. Après avoir mis en évidence l'importance des effets de persistance de l'imparfait en §2 et souligné leur rôle dans le pontage temporo-modal entre passé et présent, voire futur, nous avons d'abord montré en §3 qu'une première caractéristique conventionnelle des tours atténuatifs à l'imparfait tenait au caractère multidimensionnel (au sens de (Potts 2005; Potts 2007a; Potts 2007c)) et complexe (au sens de (Asher & Lascarides 2001; Asher & Reese 2005; McCready 2010; Davis & Gutzmann 2015; Gutzmann 2015)) de leur contribution. En effet celle-ci associe un contenu sémantique *at issue* à un contenu *non-at issue* – le premier correspondant à un contenu conventionnalisé dérivé d'une ancienne implicature conversationnelle (en gros, soit une demande indirecte pour les emplois standard, soit un acte performatif indirect pour les emplois non-performatif), et le second ressortissant à un ancien sens descriptif de la construction (devenu non-asserté, car réduit à une implicature conventionnelle). Nous avons vu combien le contexte dialogique devait lui-même être très contraint pour que surviennent ces lectures : le co-énonciateur se doit d'être en position de juge bouletique, et la proposition visée par le désir passé ne doit pas encore avoir été réalisée (ces deux points, ensemble ou séparément, différencient clairement les tours atténuatifs à l'imparfait de tours semblables, dont les fameux « imparfaits forains »). Passant des caractéristiques interprétatives aux caractéristiques formelles de ces tours, nous avons ensuite montré en §4 comment ils étaient également marqué par un assemble assez large de contraintes conventionnelles lexicales et morpho-syntaxiques, qui pouvaient être traités comme des réseaux constructionnels (au sens de (Torrent 2012)) – ces réseaux n'étant pas identiques pour les deux sous-classes de tours atténuatifs à l'imparfait.

J'ai souligné à de nombreuses reprises que ces tours appartiennent en fait à un ensemble beaucoup plus larges de structures complexes avec un marquage (et un contenu) composite TAM. La perception des tours atténuatifs comme des constructions conventionnalisées composites TAM prend un relief d'autant plus grand qu'il existe en fait une multitude d'autres constructions composites TAM similairement conventionnalisées, avec *vouloir* comme avec d'autres verbes modaux, avec une grande variété de marquages flexionnels TAM conventionnalisés dans ces constructions. Nous avons ainsi souligné la possibilité (relevée dans Abouda (2004)) d'employer *vouloir* dans des impératifs « atténués » comme (134), contrastant avec le verbe régi par *vouloir* employé à l'impératif (135). Il est

⁵³ Voir (Heim & Kratzer 1998) pour un modèle sémantique formel « classique » de la compositionnalité sémantique stricte, plaçant les notions d'ordre/de portée et d'application fonctionnelle au cœur du traitement opéré.

⁵⁴ En sémantique formelle, le type logique d'un verbe intransitif est ainsi une fonction de type $\langle e, t \rangle$, car elle prend en argument un objet concret du modèle (type e) pour constituer une formule ayant une valeur de vérité (type t). Un modifieur de verbe intransitif sera donc de type $\langle \langle e, t \rangle, \langle e, t \rangle \rangle$, et sera donc une fonction de fonctions sur des objets concrets. Cette mécanique reflète la façon dont la compositionnalité sémantique ordonne la combinaison le sens des parties d'une expression pour former le sens du tout.

rigoureusement impossible d'employer d'autres verbes lexicaux désidératifs (comme *désirer*) avec une telle lecture atténuative de l'impératif, cf. (136), ce qui démontre le caractère conventionnalisé de *vouloir* en (134), i.e. qu'il s'agit bien là d'une construction.

- (134) Veuillez vous lever.
 (135) Levez-vous.
 (136) ??Desirez vous lever.

La fonction d'atténuation de l'impératif de *vouloir* est ici à comprendre dans un sens d'un adoucissement de la violence de ce qui est autrement un ordre direct. Son caractère parfaitement conventionnalisé ne fait pas de doute.

En plus des données évoquées ci-dessus comme exemples de structures TAM composites conventionnalisées, on pourrait aussi citer des emplois de <*vouloir* infinitive> au passé composé ou au passé simple, cf. (137)-(138), visiblement conventionnalisés comme une construction avertive (au sens d' « événement téliques passés dont la culmination, normalement attendue, n'a pas eu lieu », cf. (Kuteva 1998)). Par contraste, un autre verbe volitionnel ne saurait former une telle construction, cf. (139).

- (137) Je voulus + j'ai voulu franchir la barrière de sécurité. (avertif)
 (138) Je voulus m'approcher pour lui baiser la main, mais elle [ma mère] la retira avec beaucoup de colère. (A. Herzen, 1859, *Mémoires de l'impératrice Catherine II*, pp. 45-46)
 (139) #J'ai désiré+souhaité franchir la barrière de sécurité. (non avertif)

On pourrait aussi citer *croire* et *penser* qui au passé composé ou simple et suivis d'une infinitive ou d'une complétive fléchie forment une construction conventionnelle exprimant une pensée infondée ('mistaken thought'), cf. (141)-(140) : celle-ci (ϕ) s'est avérée fautive depuis. Par comparaison, *juger* et *estimer* sont incapables d'emplois comparables, cf. (142).

- (140) J'ai cru+pensé [être très malade (ϕ)]. (ϕ ne peut être véridicible)
 (141) J'ai pensé+cru [que tu étais malade (ϕ)]. (ϕ ne peut être véridicible)
 (142) J'ai estimé+jugé [être très malade (ϕ) / que Jean était malade (ϕ)]. (ϕ peut être véridicible).

A la vérité, c'est tout un programme de recherche translinguistique, comparatif et typologique, qu'il faudrait entreprendre sur ce type de configurations conventionnalisées. Un certain nombre sont bien étudiées déjà ; on peut citer par ex. les constructions *avertives* et *proximatives*, pour employer les termes par lesquelles elles sont généralement connues dans les travaux typologiques, voir par ex. (Kuteva 1998; Heine 2002; Heine & Kuteva 2002). Elles mobilisent un élément boulétiq (souvent une racine verbale signifiant historiquement *vouloir*), éventuellement avec un marquage TAM, ou un marqueur modal ayant une base modale volontiers boulétiq, qui sert ultérieurement à former tour à tour exprimant le futur proche, puis à former un futur, voire un avertif, et même un irréel/contrefactuel, cf. cf. (143)-(144). On peut aussi citer les différents marqueurs modaux (typiquement qualifiés d'irrealis) dans des langues australiennes dites non-pama-nyungan, qui ont souvent un sens peu ou prou boulétiq à l'origine, et sont entrés dans des constructions de sens proximatif, futur, mais aussi avertif, et de 'pensée infondée' ('mistaken thought') comme *croire* au passé simple..., et servent même fréquemment à former des constructions exprimant les événements négatifs passés, cf. (145)/(146)/(147) – une implicature conversationnelle négative liée au contrefactuel a été visiblement conventionnalisée dans ce cas.

- (143) a. Voi cînta (Roumain; du latin *volo*)
 b. Want:1:sg sing:INF

- ‘Je chanterai’.
- c. Toj šte doide. (Bulgare; de *šte* want:Ssg:PRES)
 3:sg FUT come:3:sg:PRES
 ‘Il viendra.’
- d. Hit wolde dagian. (Vieil Anglais *willan* ‘vouloir’) (Kuteva 1998)
 3sg.neut want.PST dawn-INF
 ‘Le jour était sur le point de/allait se lever’ (*Anglo-Saxon Dictionary* : 1227)
- (144) a. Iska da vali. (Bulgare; Kuteva 1998)
 Want:3sg:PR PTCL rain:3Sg:PRES
 ‘Il va pleuvoir’
- b. Štjax da padna. (Bulgare; ibid.)
 Want:3sg:Past Conj.PTCL fall
 ‘J’ai failli tomber’.
- c. Štešte da se jizplašiš. (Bulgare; ibid.)
 Want:2sg:Past Conj.PTCL REFL get:frightened
 ‘Tu aurais été effrayé’.
- (145) A-djare-ni a-bu-yi. (Bininj Gun-Wok; Evans 2003:374)
 I-want-PI 1/3-kill-IRR
 ‘J’ai voulu/j’aurais voulu le tuer.’ → Je ne l’ai pas tué.
- (146) Ngaye nga-djare-ni nga-na-yi. (Bininj Gun-Wok; ibid.)
 I I-want-PI I-see-IRR
 ‘J’ai voulu/j’aurais voulu le voir.’ → Je ne l’ai pas vu.
- (147) Minj/marrek nga-yame-ninj gornobolo.
 NEG/never I-spear-IRR wallaby
 ‘Je n’ai pas/n’ai jamais tué un wallaby d’un coup de lance.’ (Bininj-Gun Wok ;
 (Evans 2003:373))

Bref il reste un chemin considérable à parcourir avant de rendre justice aux énoncés atténuatifs à l’imparfait, c’est-à-dire en les traitant non plus comme une curiosité singulière dans (et de) la langue française, mais comme une instance d’un type général de constructions composites TAM conventionnalisées, dont beaucoup trouvent d’innombrables échos translinguistiques. Mais une tâche aussi vaste devra attendre de futurs travaux – et surtout, les travaux d’autrui, tant le champ à couvrir paraît immense.

6 Références

- Abouda, Lotfi. 2004. Deux types d’imparfait atténuatif. *Langue française* 142(1). 58–74. doi:10.3406/lfr.2004.6792.
- Aikhenvald, Alexandra Y. 2004. *Evidentiality*. Oxford: Oxford University Press.
- Alegre, Maria & Peter Gordon. 1999. Rule-Based versus Associative Processes in Derivational Morphology. *Brain and Language* 68(1–2). 347–354. doi:10.1006/brln.1999.2066.
- Altshuler, Daniel. 2014. A typology of partitive aspectual operators. *Natural Language & Linguistic Theory* 32(3). 735–775. doi:10.1007/s11049-014-9232-1.
- Anscombre, Jean-Claude. 2004. L’imparfait d’atténuation : quand parler à l’imparfait, c’est faire. *Langue française* 142(1). 75–99. doi:10.3406/lfr.2004.6793.
- Asher, Nicholas. 2011. *Lexical Meaning in Context: A Web of Words*. Cambridge University Press.
- Asher, Nicholas & Alex Lascarides. 2001. Indirect Speech Acts. *Synthese* 128(1–2). 183–228. doi:10.1023/A:1010340508140.
- Asher, Nicholas & Alex Lascarides. 2003. *Logics of Conversation*. Cambridge University

- Press.
- Asher, Nicholas & Brian Reese. 2005. Negative Bias in Polar Questions. In Emar Maier, Corien Bary & Janneke Huitink (eds.), *Proceedings of Sinn und Bedeutung 9*, 30–43. Nijmegen: Nijmegen Centre for Semantics. [http://www.rug.nl/research/portal/publications/proceedings-of-sinn-und-bedeutung-9-2005\(b7ebe1aa-bfb0-4107-9832-7f9c8cf40f3d\).html](http://www.rug.nl/research/portal/publications/proceedings-of-sinn-und-bedeutung-9-2005(b7ebe1aa-bfb0-4107-9832-7f9c8cf40f3d).html).
- Baker, Brett & Mark Harvey. 2010. Complex predicate formation. In Mengistu Amberber, Brett Baker & Mark Harvey (eds.), *Complex Predicates: Cross-linguistic Perspectives on Event Structure*, 13–47. Cambridge: Cambridge University Press.
- Barðdal, Jóhanna & Spike Gildea. 2015. Epistemological context, basic assumptions and historical implications. In Jóhanna Barðdal, Elena Smirnova, Lotte Sommerer & Spike Gildea (eds.), *Diachronic Construction Grammar*, 1–50. Amsterdam: Philadelphia: John Benjamins Publishing Company.
- Berthonneau, Anne-Marie & Georges Kleiber. 1993. Pour une nouvelle approche de l'imparfait: l'imparfait, un temps anaphorique méronomique. *Langages* 27(112). 55–73.
- Berthonneau, Anne-Marie & Georges Kleiber. 1994. Imparfait de politesse: rupture ou cohésion? *Travaux de linguistique* 29(112). 59–92.
- Berthonneau, Anne-Marie & Georges Kleiber. 1999. Pour une réanalyse de l'imparfait de rupture dans le cadre de l'hypothèse anaphorique méronomique. *Cahiers de praxématique* 32. 119–166.
- Berthonneau, Anne-Marie & Georges Kleiber. 2006a. Sur l'imparfait contrefactuel. *Travaux de linguistique* 53(2). 7–65. doi:10.3917/tl.053.0007.
- Berthonneau, Anne-Marie & Georges Kleiber. 2006b. Enseigner l'imparfait: système ou emplois? le cas des imparfaits dits de politesse. In Gunnel Engwall (ed.), *Construction, acquisition et communication: Études linguistiques de discours contemporains*, 67–88. Stockholm: Acta Universitatis Stockholmiensis. <http://www.bokus.com/bok/9789176098356/construction-acquisition-et-communication-etudes-linguistiques-de-discours-contemporains/> (16 March, 2016).
- Bohnemeyer, Jürgen & Mary Swift. 2004. Event Realization and Default Aspect. *Linguistics and Philosophy* 27(3). 263–296. doi:10.1023/B:LING.0000023371.15460.43.
- Boye, Kasper. 2012. *Epistemic Meaning: A Crosslinguistic and Functional-Cognitive Study*. Berlin / Boston: Walter de Gruyter.
- Bres, Jacques. 1999. L'imparfait dit narratif tel qu'en lui-même (le cotexte ne le change pas). *Cahiers de praxématique* 32. 87–117.
- Bres, Jacques. 2004. L'imparfait dit hypocoristique, ou le péché d'imputation metonymique. *Français Moderne* 72(2). 129–145.
- Bres, Jacques. 2009. Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif. *Langue française* n° 163(3). 21–39.
- Brisard, Frank. 2010. Aspects of virtuality in the meaning of the French imparfait. *Linguistics* 48(2). 487–524.
- Butt, Miriam. 2010. The light verb jungle: still hacking away. *Complex Predicates*. Cambridge University Press. <http://dx.doi.org/10.1017/CBO9780511712234.004>.
- Bybee, Joan. 2010. *Language, Usage and Cognition*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Bybee, Joan, Revere Perkins & William Pagliuca. 1994. *The evolution of grammar: tense, aspect and modality in the language of the world*. University of Chicago Press.
- Camussi-Ni, Marie-Armelle. 2006. Analyse formelle et conceptuelle des formes verbales du français contemporain: A la croisée du passé simple et de l'imparfait, du futur et du conditionnel, les concepts « ±potentiel » et « ±défini ».
- Carlson, Gregory. 1977. A Unified Analysis of the English Bare Plural. *Linguist &*

- Philosophy* 1(3). 413–456.
- Carlson, Gregory. 1979. Generics and Atemporal When. *Linguist & Philosophy* 3(1). 49–98.
- Caudal, Patrick. 2000. La polysémie aspectuelle - contraste français / anglais.
- Caudal, Patrick. 2011. Contribution aspectuelle des temps et de la phrase : des affinités électives ? In Sylvie Hancil (ed.), *Perspectives théoriques et empiriques sur l'aspect en anglais*, 11–52. Publications des Universités de Rouen et du Havre.
- Caudal, Patrick. 2012a. Pragmatics. In Robert Binnick (ed.), *The Oxford Handbook of Tense and Aspect*, 269–305. Oxford / New York: Oxford University Press.
- Caudal, Patrick. 2012b. Relations entre temps, aspect, modalité et évidentialité dans le système du français. *Langue Française* 173. 115–129.
- Caudal, Patrick. 2015. Uses of the passé composé in Old French: evolution or revolution ? In Jacqueline Guéron (ed.), *Sentence and Discourse*, 178–205. Oxford: Oxford University Press.
- Caudal, Patrick, Rachel Nordlinger & Melanie Seiss. 2013. Complex predicates in Murrinh-Patha: towards a formal and comparative approach. INALCO, Paris.
- Caudal, Patrick & Laurent Roussarie. 2005. Aspectual Viewpoints, Speech Act Functions and Discourse Structure. In Paula Kempchinsky & Roumyana Slabakova (eds.), *Aspectual Inquiries*, 265–290. (Studies in Natural Language and Linguistic Theory 62). Dordrecht: Springer. doi:10.1007/1-4020-3033-9_12. http://link.springer.com/chapter/10.1007/1-4020-3033-9_12 (1 March, 2016).
- Caudal, Patrick & Carl Vetters. 2003. Un point de vue elliptique sur l'imparfait narratif. *Tense and Point of View*, 103–132. Paris: Université Paris X.
- Cooper, Robin. 2017. Adapting Type Theory with Records for Natural Language Semantics. In Stergios Chatzikyriakidis & Zhaohui Luo (eds.), *Modern Perspectives in Type-Theoretical Semantics*, 71–94. (Studies in Linguistics and Philosophy 98). Berlin / Heidelberg: Springer International Publishing. doi:10.1007/978-3-319-50422-3_4. http://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-319-50422-3_4 (24 February, 2017).
- Copestake, Ann & Ted Briscoe. 1995. Semi-productive Polysemy and Sense Extension. *Journal of Semantics* 12(1). 15–67. doi:10.1093/jos/12.1.15.
- Copley, Bridget. 2009. *The Semantics of the Future*. London: Routledge.
- Damourette, Jacques & Emile Pichon. 1911. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris: D'Arthey, tome V.
- Davis, Christopher & Daniel Gutzmann. 2015. Use-conditional meaning and the semantics of pragmaticalization. In Eva Csipak & Hedde Zeijlstra (eds.), *Proceedings of Sinn und Bedeutung 19*, 197–213. Göttingen: Georg-August-Universität Göttingen.
- Davis, Wayne A. 2011. “Metalinguistic” negations, denial, and idioms. *Journal of Pragmatics* 43(10). (Women, Power and the Media). 2548–2577. doi:10.1016/j.pragma.2011.03.015.
- De Mulder, Walter & Frank Brisard. 2006. L'imparfait marqueur de réalité virtuelle. *Cahiers de praxématique*(47). 97–124.
- De Mulder, Walter & Carl Vetters. 1999. Temps verbaux, anaphores (pro)nominales et relations discursives. *Travaux de linguistique* 39. 37–58.
- Dench, Alan. 1995. *Martuthunira: A Language of the Pilbara Region of Western Australia*. Dept. of Linguistics, Research School of Pacific and Asian Studies, the Australian National University.
- Diwersy, Sascha. 2012. *Kookkurrenz, Kontrast, Profil: Korpusinduzierte Studien zur lexikalisch-syntaktischen Kombinatorik französischer Substantive*. Berlin: Walter de Gruyter.
- Dowty, David. 1979. *Word Meaning and Montague Grammar: the Semantics of Verbs and Times in Generative Semantics and Montague's PTQ*. Dordrecht: Reidel.

- Eckardt, Regine & Magdalena Schwager. 2009. How to do things with words. Course. Paper presented at the ESSLI 2009, Bordeaux.
- Evans, Nicholas. 2003. *Bininj Gun-wok: a pan-dialectal grammar of Mayali, Kunwinjku and Kune*. Australian National University, Canberra: Pacific Linguistics.
- Fillmore, Charles J. 1988. The Mechanisms of “Construction Grammar.” *Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society* 14(0). 35–55. doi:10.3765/bls.v14i0.1794.
- Fleischman, Suzanne. 1989. Temporal Distance : A Basic Linguistic Metaphor. *Studies in language* 13(1). 1–50.
- Gärdenfors, Peter. 2000. *Conceptual Spaces: The Geometry of Thought*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Goldberg, Adele E. 1995. *Constructions: A construction grammar approach to argument structure*. Chicago: University of Chicago Press.
- Gosselin, Laurent. 1999. Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques. In Svetlana Vogelee, Andrée Borillo, Marcel Vuillaume & Carl Vetters (eds.), *La modalité sous tous ses aspects*, vol. 4, 29–51. Amsterdam / Atlanta: Rodopi.
- Gosselin, Laurent. 2005. *Temporalité et modalité*. Brussels: Duculot/De Boeck.
- Gosselin, Laurent. 2006. De distinction entre la dimension temporelle de la modalité et la dimension modale de la temporalité. *Cahiers de Praxématique* 47. 21–52.
- Gosselin, Laurent. 2010. Entre lexique et grammaire : les périphrases aspectuelles du français. *Cahiers de Lexicologie* 96(1). 67–96.
- Gutzmann, Daniel. 2015. *Use-Conditional Meaning: Studies in Multidimensional Semantics*. Oxford: Oxford University Press.
- Haillet, Pierre Patrick. 2004. Nature et fonction des représentations discursives : le cas de la stratégie de la version bémolisée. *Langue française* 142(1). 7–16. doi:10.3406/lfr.2004.6788.
- Haspelmath, Martin. 2007. Pre-established categories don't exist: Consequences for language description and typology. *Linguistic Typology* 11(1). 119–132. doi:10.1515/LINGTY.2007.011.
- Haspelmath, Martin. 2014. Descriptive hypothesis testing is distinct from comparative hypothesis testing: Commentary on Davis, Gillon, and Matthewson. *Language* 90(4). 250–257. doi:10.1353/lan.2014.0071.
- Heim, Irene & Angelika Kratzer. 1998. *Semantics in Generative Grammar*. Oxford / Malden, MA.: Wiley-Blackwell.
- Heine, Bernd. 2002. On the role of context in grammaticalization. In Ilse Wischer & Gabriele Diewald (eds.), *New Reflections on Grammaticalization*, 83–101. Amsterdam / Philadelphia: John Benjamins Publishing.
- Heine, Bernd & Tania Kuteva. 2002. *World Lexicon of Grammaticalization*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Heusinger, Klaus von & Johannes Wespel. 2007. *Indefinite Proper Names and Quantification over Manifestations*. Universitat Pompeu Fabra (Available online at <http://parles.upf.edu/glif/pub/sub11/>).
- Horn, Laurence R. 1989. *A Natural History of Negation*. Stanford, CA.: CSLI.
- Jayez, Jacques. 1998. DRT et imparfait : un exemple de traitement formel du temps. In Jacques Moeschler (ed.), *Le Temps des événements*, 123–154. Paris: Kimé.
- Jucker, Andreas H. & Irma Taavitsainen. 2008a. Speech acts now and then: Towards a pragmatic history of English. In Andreas H. Jucker & Irma Taavitsainen (eds.), *Speech Acts in the History of English*, 1–27. Amsterdam: John Benjamins Publishing.
- Jucker, Andreas H. & Irma Taavitsainen (eds.). 2008b. *Speech Acts in the History of English*. Amsterdam: John Benjamins Publishing.
- Klein, Wolfgang. 1994. *Time in Language*. London / New York: Routledge.

- Kratzer, Angelika. 1991. Modality. In Arnim von Stechow & Dieter Wunderlich (eds.), *Semantics: An International Handbook of Contemporary Research*, 639–650. Berlin: De Gruyter.
- Kuteva, Tania A. 1998. On Identifying an Evasive Gram: Action Narrowly Averted. *Studies in Language* 22(1). 113–160. doi:10.1075/sl.22.1.05kut.
- Landman, Fred. 1992. The Progressive. *Natural Language Semantics* 1. 1–32.
- Langacker, Ronald. 1987. *Foundations of Cognitive Grammar - Volume I: Theoretical Prerequisites*. 1 edition. Stanford, CA.: Stanford University Press.
- Langacker, Ronald. 1991. *Foundations of Cognitive Grammar - Volume II: Descriptive Application*. 1 edition. Stanford, CA.: Stanford University Press.
- Lauer, Sven. 2015. Performative uses and the temporal interpretation of modals. In Thomas Brochhagen, Floris Roelofsen & Nadine Theiler (eds.), *Proceedings of the 20th Amsterdam Colloquium*, 217–226. Amsterdam: ILLC, University of Amsterdam.
- LeBlanc, Carmen L. 1999. Du conditionnel dans les propositions hypothétiques en si: cet Intrus. Ottawa: University of Ottawa M.A. thesis.
- Lewis, David. 1973. *Counterfactuals*. Oxford: Basil Blackwell.
- Lewis, David. 1979. A Problem About Permission. In Esa Saarinen, Risto Hilpinen, Ilkka Niiniluoto & Merrill Provence Hintikka (eds.), *Essays in Honour of Jaakko Hintikka*, 163–175. (Synthese Library 124). Dordrecht: Springer. doi:10.1007/978-94-009-9860-5_11. http://link.springer.com/chapter/10.1007/978-94-009-9860-5_11 (1 December, 2016).
- Liere, Audrey. 2011. Entre lexique et grammaire: les périphrases verbales du Français. Université du Littoral Côte d'Opale PhD Thesis. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00872100/document> (4 October, 2016).
- Lyons, John. 1995. *Linguistic Semantics*. Cambridge University Press.
- McCready, Eric Scott. 2010. Varieties of conventional implicature. *Semantics and Pragmatics* 3(0). 8-1–57. doi:10.3765/sp.3.8.
- Michaelis, Laura. 1994. The Ambiguity of the English Present Perfect. *Journal of Linguistics* 30. 111–157.
- Michaelis, Laura A. 2011. Stative by construction. *Linguistics* 49(6). 1359–1399. doi:10.1515/ling.2011.038.
- Moeschler, Jacques, Jacques Jayez, Monika Kozłowska, Jean-Marc Luscher, Louis de Saussure & Bertrand Sthioul (eds.). 1998. *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*. Paris: Kimé.
- Molencik, Rafał. 2000. Parallelism vs. asymmetry: The case of English counterfactual conditionals. In Olga Fischer, Anette Rosenbach & Dieter Stein (eds.), *Pathways of Change: Grammaticalization in English*, 311–328. Amsterdam: John Benjamins Publishing.
- Ninan, Dilip. 2005. Two Puzzles About Deontic Necessity. In Jon Gajewski, Valentine Hacquard, Bernard Nickel & Seth Yalcin (eds.), *New Work on Modality*, 149–178. (MIT Working Papers in Linguistics 51). Cambridge (MA.): MITWPL.
- Nishiyama, Atsuko & Jean-Pierre Koenig. 2010. What is a perfect state? *Language* 86(3). 611–646.
- Norde, Muriel & Karin Beijering. 2014. Facing interfaces A clustering approach to grammaticalization and related changes. *Folia Linguistica* 48(2). 385–424. doi:10.1515/flin.2014.014.
- Nordlinger, Rachel & Louisa Sadler. 2004. Nominal Tense in Crosslinguistic Perspective. *Language* 80(4). 776–806.
- Nordlinger, Rachel & Louisa Sadler. 2008. When is a temporal marker not a tense? *Language* 84(2). 325–331.

- Patard, Adeline. 2007. L'un et le multiple. L'imparfait de l'indicatif en français. Valeur en langue et usages en discours. Montpellier: Université Paul Valéry - Montpellier III.
- Patard, Adeline, Natalia Grabar & Walter De Mulder. 2015. Etude diachronique du conditionnel passé ou l'origine de la contrefactualité. *Journal of French Language Studies* 25(2). 189–211.
- Pinker, S. 1991. Rules of language. *Science* 253(5019). 530–535. doi:10.1126/science.1857983.
- Portner, Paul. 1998. The Progressive in Modal Semantics. *Language* 74(4). 760–787. doi:10.2307/417002.
- Portner, Paul. 2004. The Semantics of Imperatives within a Theory of Clause Types. *Semantics and Linguistic Theory* 14(0). 235–252. doi:10.3765/salt.v14i0.2907.
- Portner, Paul. 2007. Imperatives and Modals. *Natural Language Semantics* 15(4)(4). 351–383.
- Portner, Paul. 2009. *Modality*. New York: Oxford University Press.
- Potts, Christopher. 2005. *The Logic of Conventional Implicatures*. (Oxford Studies in Theoretical Linguistics No. 7). Oxford / New York: Oxford University Press. <http://linguistlist.org/pubs/books/get-book.cfm?BookID=14553>.
- Potts, Christopher. 2007a. The expressive dimension. *Theoretical Linguistics* 33(2). 165–198. doi:10.1515/TL.2007.011.
- Potts, Christopher. 2007b. Into the Conventional-Implicature Dimension. *Philosophy Compass* 2(4). 665–679. doi:10.1111/j.1747-9991.2007.00089.x.
- Potts, Christopher. 2007c. The centrality of expressive indices. *Theoretical Linguistics* 33(2). 255–268. doi:10.1515/TL.2007.019.
- Pullum, G. K. 1990. Constraints on Intransitive Quasi-Serial Verb Constructions in Modern Colloquial English. *Ohio State University Working Papers in Linguistics* 39. 218–239.
- Ramat, Anna Giacalone. 1998. Testing the Boundaries of Grammaticalization. In Anna Giacalone Ramat & Paul Hopper (eds.), *The Limits of Grammaticalization*, 107–128. John Benjamins Publishing.
- Recanati, François. 2010. *Pragmatics and Logical Form*. Palgrave-Macmillan.
- Reichenbach, Hans. 1947. *Elements of Symbolic Logic*. MacMillan.
- Roberts, Craige. 1996. Information Structure in Discourse: Towards an Integrated Formal Theory of Pragmatics. (Ed.) Jae Hak Yoon & Andreas Kathol. *OSU Working Papers in Linguistics* 49. 91–136.
- Saussure, Louis de. 2010. Pragmatique procédurale des temps verbaux : la question des usages interprétatifs. In Co Vet, Nelly Flaux & Dejan Stosic (eds.), *Interpréter les temps verbaux*, 129–160. Bern: Peter Lang.
- Schultze-Berndt, Eva. 2000. Simple and Complex Verbs in Jaminjung - A study of event categorisation in an Australian language. Universiteit Nijmegen Phd Thesis.
- Silk, Alex. 2016. The Progressive and Verbs of Creation. *Journal of Semantics* 33(1). 19–48. doi:10.1093/jos/ffu013.
- Smith, Carlota. 1991. *The Parameter of Aspect*. Kluwer.
- Stalnaker, Robert. 2002. Common Ground. *Linguistics and Philosophy* 25(5–6). 701–721. doi:10.1023/A:1020867916902.
- Tasmowski-De Ryck, Liliane. 1985. L'imparfait sans rupture. *Langue française* 67. 59–77.
- Timponi Torrent, Tiago. 2015. On the relation between inheritance and change: The Constructional Convergence and the Construction Network Reconfiguration Hypotheses. In Jóhanna Barðdal, Elena Smirnova, Lotte Sommerer & Spike Gildea (eds.), *Diachronic Construction Grammar*, 173 – 212. Amsterdam : Philadelphia: John Benjamins Publishing Company.
- Tonhauser, Judith. 2002. *A Dynamic Semantic Account of the Temporal Interpretation of*

- Noun Phrases*. Cornell University.
- Tonhauser, Judith. 2007. Nominal tense? The meaning of Guaraní nominal temporal markers. *Language* 83(4). 831–869.
- Tonhauser, Judith. 2008. Defining cross-linguistic categories: The case of nominal tense. Reply to Nordlinger and Sadler (2008). *Language* 84(2). 332–342.
- Torrent, Tiago Timponi. 2012. The Construction Network Reconfiguration Hypothesis. *Letras & Letras* 27(1). <https://doaj.org> (22 November, 2016).
- Traugott, Elizabeth Closs & Graeme Trousdale. 2013. *Constructionalization and Constructional Changes*. Oxford: Oxford University Press.
- Turney, Peter D. & Patrick Pantel. 2010. From Frequency to Meaning: Vector Space Models of Semantics. *Journal of Artificial Intelligence Research* 37. 141–188. doi:10.1613/jair.2934.
- Väänänen, Veikko. 1967. *Introduction au latin vulgaire*. Paris: Klincksieck.
- Van Linden, An & Jean-Christophe Verstraete. 2008. The nature and origins of counterfactuality in simple clauses: Cross-linguistic evidence. *Journal of Pragmatics* 40(11). 1865–1895.
- Venant, Fabienne & Bernard Victorri. 2012. La synonymie comme accès à la structure sémantique du lexique adjectival et verbal du français. In Françoise Belan & Gérard Berthomieu (eds.), *La synonymie*. Paris: Presses Universitaires Paris-Sorbonne. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00666458> (29 November, 2016).
- Vogeleer, Svetlana. 1994. Le point de vue et les valeurs des temps verbaux. *Travaux de linguistique* 29. 39–58.
- Wilmet, Marc. 1970. *Le système de l'indicatif en moyen français : étude des "tiroirs" de l'indicatif dans les farces, sotties et moralités françaises des XVe et XVIe siècles*. Droz.
- Yanovich, Igor. 2016. Old English *motan, variable-force modality, and the presupposition of inevitable actualization. *Language* 92(3). 489–521. doi:10.1353/lan.2016.0045.
- Yates, Anthony D. 2014. On the PIE “Quasi-Serial Verb” Construction: Origin and Development. In Stephanie W. Jamison, Craig Melchert & Brent Vine (eds.), *Proceedings of the 25th Annual UCLA Indo-European Conference: October 26th and 27th, 2013*. Bremen: Hempen Verlag.